

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4341 du Vendredi 3 Juillet 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Secus aut

CEMAC

Mise en œuvre du pilotage économique régional (P.11)

ENTREPRISES

De l'humain au cœur du développement

La communauté internationale a célébré le 27 juin dernier la Journée des micros, petites et moyennes entreprises, sur le thème: «La future génération des micros, petites et moyennes entreprises: l'entrepreneuriat centrée sur l'humain à l'ère de l'intelligence artificielle». Au Congo, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des PME et de l'artisanat.

(Suite en page 3)

FETE DU PAPE

Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo s'inscrit dans la tradition



Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo a offert une réception dans la soirée à la Nonciature. (P.8)

AFRIQUE DU SUD

La chasse aux immigrants prend des allures xénophobes
(P.7)

CANAL+



REABONNEZ-VOUS EN AVANCE ET ACCÉDEZ A
7 JOURS DE CHAINES BONUS

CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+ CANAL+

HOLLYWOOD HOLLYWOOD LALIGA LIGUE 1 PREMIER LIGUE 1

+ 315 AUTRES CHAINES

92 92

EDITORIAL

Tête au foot



Son Excellence Monsieur **Kim Il Sung**, Président Eternel de la République Populaire Démocratique de Corée

Visite prolongée

En avril 1971, une délégation d'un pays africain a visité la RPDC.

Lorsque sa visite touchait presque à sa fin, le Président **Kim Il Sung** l'a reçue en audience.

Le chef de la délégation lui a dit que c'était la première fois que son pays avait envoyé à la fois ses préfets de province dans un pays étranger, et que la visite en RPDC leur avait permis d'accumuler beaucoup d'expériences et de vastes connaissances.

Le Président **Kim Il Sung** a déclaré à son tour: Notre pays compte l'industrie relevant des autorités centrales et l'industrie locale. La visite de celle-ci

vous servira de référence. Certes, nos usines d'industrie locale ne sont pas grandes, mais elles donnent une grande aide à notre pays de faire preuve de sa confiance en soi. Si le pays voulait compter sur soi, la province serait en mesure de produire par ses propres forces des articles de grande consommation. Et de poursuivre avec émotion: Après la Libération, nous n'avions rien, mais nous avons lancé un slogan: Qu'on s'engage dans l'édification de la patrie, en apportant chacun ce qu'il pouvait: de la technique, de l'argent ou de la main-d'œuvre ! Sous ce mot d'ordre, nous avons édifié une économie nationale

en remettant en état l'industrie artisanale.

Vous aussi, vous devez développer l'industrie artisanale qui pourrait être développée par vos propres forces sans penser à recourir à de grandes usines. Inutile de regarder ce qui serait impossible à réaliser. Une fois parti après avoir vu l'impossibilité, seul le désespoir vous attendrait.

Plus tard, le Président **Kim Il Sung** a veillé à prolonger la visite de la délégation de trois jours pour qu'elle puisse visiter des usines et fermes de petite envergure.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE CENTRE DE SERVICES SPECIALISES «Espace Sérénité»

Suivant acte reçu par Maître **Léole Marcelle KOMBO**, Notaire, en date du 10 Février 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 18 Février 2026, sous le folio 033/1 N°0243, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: CENTRE DE SERVICES SPECIALISES;
Nom commercial: Espace Sérénité;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;

Siège social: Quartier OCH, Arrêt Bolé Bantou, Pointe-Noire, République du Congo; Objet: La société a pour

objet, en République du Congo:

Consultation spécialisée en psychologie, neurologie, psychiatrie, orthophonie; Education Spécialisée; Formation des stagiaires en psychologie; Recherche en psychologie; Psychologie de santé.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (9) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur **MISSAKILA BAVOUKININA Berchano Bonheur**; Co-Gérant: Monsieur **MO-BA-OUILA Bradley Marvel**; RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00099.

Pour insertion légale
-Maître Léole Marcelle KOMBO-

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

AIRTEL CONGO S.A.

2^e étage, Immeuble SCI Monte Cristo Rond-Point
de la Gare, Centre-Ville, Brazzaville
République du Congo



COMMUNIQUE DE NOMINATION

La société **Airtel Congo SA** informe le public, ses partenaires, ses clients et l'ensemble des parties prenantes que, par décision du Conseil d'administration en date du 06 mai 2026, Monsieur **Abdel Kader ABDOULAYE BABAKODO** a été nommé en qualité de **Directeur Général de la Société**.

Cette nomination prendra effet à compter du **1^{er} juillet 2026**.

Monsieur **Abdel Kader ABDOULAYE BABAKODO** exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à la Société.

Fait à Brazzaville, le 18 mai 2026.

Le Secrétariat du Conseil d'Administration

ENTREPRISES

De l'humain au cœur du développement

Instituée par les Nations Unies, cette journée constitue une opportunité pour les Etats, de faire le bilan des avancées en matière de promotion des micros, petites et moyennes entreprises, mais aussi et surtout de mesurer l'impact du rôle qu'elles jouent dans le développement économique et social des nations. Pour la ministre, ce thème invite à réfléchir sur une question essentielle: «Comment placer l'être humain au cœur de l'innovation dans un monde marqué par l'essor de l'intelligence artificielle».

Elle a décliné les avantages de l'intelligence artificielle qui ouvre les perspectives inédites pour les petites et moyennes entreprises, en matière de productivité, de compétitivité, d'accès aux marchés, de gestion financière, de marketing et d'innovation. «Cette révolution technologique ne doit pas faire perdre de vue l'essentiel: l'entreprise demeure avant tout une aventure humaine», a précisé la ministre.

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a dit que l'intelligence artificielle ne doit pas remplacer l'entrepreneur; «elle doit l'accompagner, renforcer ses capacités et lui permettre de créer davantage de valeur».

Dans cette perspective, «le Gouvernement œuvre à l'émergence d'une économie fondée sur l'innovation, l'inclusion et le capital humain. «Le Gouvernement poursuit ses efforts pour faire des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, des moteurs de la diversification économique, de l'emploi et de l'inclusion sociale».

La ministre s'est réjouie de la dynamique entrepreneuriale encourageante enregistrée par le Congo au cours des dernières années, notamment dans les secteurs du commerce, des services, de l'agro-industrie, du numérique et de l'artisanat.

En effet, 800 entreprises ont été créées, tandis que 3500 promoteurs et entreprises ont bénéficié d'un accompagnement technique, de formation, de dispositifs d'incubation ou d'appui à la formation.

La ministre a également évoqué le programme «un jeune, une entreprise» qui constitue aujourd'hui l'un des instruments majeurs de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans le pays. «Il répond à un double défi : lutter contre le chômage des jeunes et favoriser l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises nationales compétitives».



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

Et d'ajouter : «Notre ambition est claire: faire émerger une nouvelle génération d'entreprises congolaises compétitives, innovantes et capables de contribuer durablement à la croissance économique nationale».

Elle a fixé les objectifs du Gouvernement à l'horizon 2030. Il s'agit d'accompagner plus de 10000 entreprises; améliorer l'entrepreneuriat féminin et des jeunes; accélérer la transformation numérique des PME; développer des incubateurs et pôles d'innovation sur l'ensemble du territoire; favoriser une meilleure intégration des PME dans les chaînes de

valeur nationale et régionale. Elle a incité les partenaires techniques et financiers, ainsi que les institutions d'accompagnement, à intensifier leur soutien aux micros, petites et moyennes entreprises, en particulier celles dirigées par les jeunes et les femmes qui constituent un vivier d'innovation et de dynamisme pour l'économie. «Réaffirmons ensemble notre engagement collectif: faire des micros, petites et moyennes entreprises le socle d'une croissance inclusive, durable, humaine et créatrice d'emplois pour le pays».

Cyr Armel YABBAT-NGO

TRANSPORT AERIEN

Plus rapide et plus sûr !

Le 26 juin 2026, à Brazzaville, s'est tenue la 8^e session ordinaire du comité des ministres de l'Agence de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (ASSA-AC), institution spécialisée de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC). Les travaux ont été présidés par M. Josué Rodrigue Ngouonimba, ministre congolais des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, président du comité des ministres. En présence de Mme Fatimé Goukouni Weddeye, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale du Tchad ; de M. Baltasar Engonga Edjo'o, président de la commission de la CEMAC; de M. Eugène Apombi, directeur général de l'ASSA-AC, ainsi que du commissaire en charge du département des infrastructures et du développement durable de la Commission de la CEMAC.

Cette session s'inscrit dans un contexte où il devient indispensable de renforcer davantage l'intégration régionale, la connectivité aérienne et le respect par les Etats membres des normes et pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Elle s'inscrit également dans une dynamique visant à harmoniser les réglementations nationales, à renforcer les capacités des autorités de supervision et à encourager la formation des personnels techniques des administrations de l'aviation civile.

À l'ouverture des travaux, Mme Lucie Okemba Bakoukas Ndela, mairesse de Poto-Poto, a souligné que la sécurité du ciel africain ne peut être construite que par la solidarité, la confiance et une action coordonnée. Elle a insisté sur le fait qu'aucun Etat ne peut, à lui seul, relever les défis contemporains de l'aviation civile.

Le ministre Josué Rodrigue Ngouonimba a, quant à lui, indiqué que les décisions issues de cette session doivent permettre de consolider les acquis de l'ASSA-AC, d'en renforcer la gouvernance et de garantir la mise en œuvre effective de ses missions au service des Etats membres. Lors de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le comité des ministres a invité les Etats membres à s'acquiescer de leurs contributions statutaires, selon un principe d'égalité à l'égard de

vigilation aérienne; d'un règlement portant adoption du code de l'aviation civile des Etats membres de la CEMAC, ainsi que de cinq règlements d'exécution couvrant les domaines suivants: les aéroports et aides au dispositif de l'atterrissage (aides au sol), la navigabilité des aéronefs, l'exploitation technique des aéronefs et la licence du personnel. Ces textes ont tous été adoptés. Concernant l'état de mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la gestion de la sécurité, le comité a de-



La photo de famille

Pour sa part, le président de la Commission de la CEMAC, Baltasar Engonga Edjo'o, a relevé que les transformations que connaît le secteur aérien mondial exigent un renforcement des efforts institutionnels et techniques de l'ASSA-AC, ainsi qu'une amélioration continue des performances des systèmes nationaux de supervision de la sécurité aérienne.

l'ASSA-AC. Il a par ailleurs examiné le plan stratégique 2026-2028 de l'ASSA-AC et l'a approuvé. Le comité s'est également déclaré pleinement satisfait des projets de textes présentés, destinés à faire progresser les Etats de la communauté vers les meilleurs standards internationaux. Il s'agit notamment de dix règlements d'exécution relatifs aux services de la na-

mandé à chaque Etat membre de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en place les programmes nationaux de sécurité (PNS), ainsi que pour élaborer et publier les plans nationaux de sécurité de l'aviation (NASP). Il a également instruit le directeur général de l'ASSA-AC de prendre toutes les dispositions utiles pour accompagner les Etats membres dans cette

Editorial

Tête au foot

Le foot mondial fait bien de nous aider à marquer comme une pause dans le lourd climat qui est le nôtre. Nous nous étions réjouis trop tôt du déroulement serein de nos examens d'Etat. Il ne fallait pas seulement s'inquiéter des fraudes éventuelles, il fallait aussi compter avec l'insouciance de nos chauffeurs de taxi et celle, surtout, de nos jeunes conducteurs de motos ! Ambiance anxiogène de toujours, sera atténuée par l'intensité des matches de foot. La Coupe du monde se déroule en effet, et elle nous concerne aussi.

Notre plus grand voisin à l'Est, la République démocratique du Congo, est engagée dans cette prestigieuse compétition. Faut-il l'avouer ? Vue l'incompétence crasse dont nous faisons montre au football, chaque coup de pied des «Léopards», chaque but marqué, nous donnent comme la sensation d'un orgueil en famille. A voir l'effervescence dans la nuit, c'est comme si c'étaient nous qui avions battu l'Ouzbékistan l'autre jour ! Sans honte ni remise en cause, nous passons de longues veilles nocturnes devant le téléviseur pour applaudir «les nôtres» !

Le pire, c'est quand nous nous mêlons aux critiques. Ou que nous affirmons qu'en 1972, à Yaoundé où nous avions pris l'unique trophée d'importance de notre histoire, la Coupe d'Afrique des Nations, nous avions été plus forts ! C'est un réflexe propre aux paresseux : devant la moisson verdoyante du voisin, leur verbe est toujours mieux fleuri. En nous faisant plus objectifs et moins grincheux pourtant, nous pourrions nous réjouir des performances d'une Afrique qui, une fois n'est pas coutume, est allée en force à cette compétition.

Les Romains et les Grecs l'avaient compris : il n'y a rien de tels que les jeux et le pain pour occuper un peuple. La Coupe du monde de football vient nous fournir, opportunément, un divertissement qui nous sort de nos stériles joutes politiques habituelles. De nos controverses et de nos polémiques. Ce n'est pas demain que nous relèverons notre PIB, ou que nous cesserons d'aggraver notre balance de paiement, alors divertissons-nous. Avec nos frères de la RDC, pourquoi pas ! Il suffit de se rappeler que le lendemain, nous trouverons toujours notre tâche là où nous l'aurons laissée. Rive gauche ou rive droite.

Albert S. MIANZOUKOUTA

IN MEMORIAM

Cela fait 10 ans, jour pour jour, que le Seigneur rappelait à Lui sa servante **Solène Floriane NZALAHATA**. 10 ans, déjà 10 ans de silence, mais le temps n'effacera jamais son souvenir de la mémoire. En cette date commémorative de sa disparition, son père Alphonse NZALAHATA; sa mère Elisabeth NZALAHATA; ses frères et sœurs, ses enfants prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle. Que son âme repose dans la paix du Seigneur !



démarche. Le comité des ministres a exprimé sa satisfaction sur l'avancement des projets de formation et a autorisé leur poursuite, sous réserve de leur soutenabilité financière. À signaler que le Cameroun,

la Guinée équatoriale, le Gabon et la République centrafricaine se sont fait représenter par leurs autorités de l'aviation civile.

Cyr Armel YABBAT-NGO



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE (MEPSP)



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)-AGENCE FIDUCIAIRE
DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°005/MCIDAT/PRRU/UGP-2026

Recrutement d'un cabinet (firme) pour la réalisation des études techniques (APS, APD) et l'élaboration du DAO des travaux de réhabilitation/construction d'une (01) école primaire et d'un (01) centre de santé intégré (CSI) à Pointe-Noire

1. Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 60 millions USD pour le financement du projet de renforcement de la résilience urbaine (PRRU), et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un cabinet (firme) pour la réalisation des études techniques (APS, APD) et l'élaboration du DAO des travaux de réhabilitation/construction d'une (01) école primaire et d'un (01) centre de santé intégré (CSI) à Pointe-Noire ».

2. L'objectif principal de la mission est de réaliser les études techniques des travaux de réhabilitation/construction de l'école primaire de Tchiniambi 2 et du Centre de Santé Intégré (CSI) de Mont Kamba à Pointe-Noire.

3. L'Unité de Gestion du PRRU, invite dès à présent les firmes de consultants admissible (« consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- * Être un bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études) national spécialisé dans l'ingénierie civile ou d'Architecture (profil institutionnel) ;
- * Avoir une solide expérience d'au moins 10 ans pour des prestations similaires ;
- * Avoir déjà réalisé au moins un projet similaire sur financement des bailleurs internationaux (BM, BAD, AFD, etc.).

4. La liste restreinte comprendra au minimum cinq (05) firmes et au maximum huit (08) firmes.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur.

6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode SQC (Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultants) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés.

8. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaire de ladite mission, tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale), aux adresses ci-dessous.

9. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « AMI pour le Recrutement d'un cabinet (firme) pour la réalisation des études techniques (APS, APD) et l'élaboration du DAO des travaux de réhabilitation/construction d'une (01) école primaire et d'un (01) centre de santé intégré (CSI) à Pointe-Noire ».

A l'attention du Coordonnateur
du Projet de renforcement de la résilience Urbaine (PRRU)
Adresse : Rue Duplex n° 12/Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 05 206 29 15
E-mail : prrucongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 24 juin 2026

Le Coordonnateur,
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES GRANDS TRAVAUX
République du Congo
Le Coordonnateur
Benoit NGAYOU
PROJET DE RENFORCEMENT
DE LA RESILIENCE URBAINE

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Renforcement du partenariat : CRS et le Ministère des Affaires Etrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'Étranger réaffirment leur volonté de coopération durable



Renforcer le dialogue, présenter les actions et consolider un partenariat au service du développement. Tels étaient les principaux enjeux de l'audience accordée au Représentant Résident de Catholic Relief Services (CRS) en République du Congo, par le Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'Étranger. Cette rencontre de courtoisie et de prise de contact a permis de mettre en lumière les principales interventions de l'organisation dans le pays et de réaffirmer son engagement à poursuivre sa collaboration aux côtés du Gouvernement congolais pour répondre aux priorités nationales.

Les audiences entre les autorités publiques et les organisations de développement constituent des espaces privilégiés de dialogue et de concertation. Elles favorisent le partage des expériences, la valorisation des résultats obtenus et l'identification de nouvelles opportunités de collaboration au service du développement du pays. C'est dans cet esprit que le Représentant Résident

de CRS, le Dr Alemayehu Gebremariam, accompagné du Responsable senior des opérations, Mr Dhéo Meza, ont été reçus, le 24 juin 2026, par Son Excellence Mr Constant-Serge Bounda, Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'Étranger. Cette rencontre a également été l'occasion pour CRS d'adresser au Ministre de chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination à la tête du Ministère.



De gauche à droite : Dr Alemayehu Gebremariam, Représentant Résident de Catholic Relief Services en République du Congo, échange une poignée de main avec Son Excellence Monsieur Constant-Serge Bounda, Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, à l'occasion de la visite de courtoisie.

Lors des échanges, un accent particulier a été mis sur les interventions de CRS en République du Congo, ces derniers couvrant les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de la consolidation de la paix, du renforcement de la résilience des commu-

nautés, de la réduction des risques de catastrophe et de la réponse aux urgences. À travers cette présentation, CRS a mis en lumière sa contribution au développement inclusif et durable des communautés vulnérables. La rencontre a, enfin, permis de renouveler les liens



Vue partielle de l'audience entre la délégation de CRS Congo et Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

de coopération entre CRS et le Gouvernement, à travers le Ministère des Affaires étrangères, dans un esprit de confiance mutuelle et de partenariat durable au service du développement de la République du Congo. Catholic Relief Services, par la voix de son Représentant Résident, a exprimé sa gratitude à Son Excellence Mon-

sieur le Ministre pour son accueil ainsi que pour la richesse des discussions tenues, qui ont permis de réaffirmer une volonté commune de poursuivre et de consolider un partenariat constructif au bénéfice des populations congolaises.

L'équipe de rédaction
de CRS

La BAD et le Maroc réaffirment leur engagement à accompagner le Gouvernement

Le ministère de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier a accueilli, le 18 juin 2026, une délégation de la Banque africaine de développement (BAD), conduite par Blaise Kamleu, économiste en chef pour l'Afrique centrale, ainsi que la nouvelle ambassadrice du Royaume du Maroc, Mme Najoua El Berrak. La visite a consisté en une série d'audiences avec le ministre Juste Désiré Mondélé.

Blaise Kamleu a échangé avec le ministre sur plusieurs thématiques liées au développement local, à l'assainissement et à l'entretien routier. Selon l'économiste en chef de la BAD, l'objectif était d'examiner les projets que la Banque prévoit de mettre en œuvre au Congo dans ces domaines, d'évaluer les actions déjà réalisées et les résultats obtenus, puis d'en tirer des enseignements pour les prochaines étapes. Il a notamment indiqué que ces travaux s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du document de stratégie-pays du Congo.

Dans le cadre du projet d'assainissement de Brazzaville et de Kintélé, la BAD prévoit de reprendre les études de terrain afin d'actualiser les données et de tenir compte de l'évolution démographique de ces deux villes. Le coût de préparation du projet est estimé à plus de 640 millions FCFA.

L'économiste en chef a égale-

ment souligné que malgré la création récente du ministère en charge de l'Assainissement, la BAD et la République du Congo entretiennent d'excellentes relations dans ce secteur. La Banque s'implique depuis plusieurs années dans des projets d'assainissement au Congo, notamment à travers la réflexion et le suivi de différentes initiatives.

L'économiste en chef a précisé que l'une des priorités consiste à comprendre les contraintes du secteur et les attentes de la population, afin de déterminer les actions à mener. Il a annoncé qu'au cours des mois à venir, le conseil d'administration de la BAD pourrait approuver plusieurs autres projets.

Par ailleurs, Najoua El Berrak, ambassadrice du Maroc au Congo, a affirmé qu'en dépit des engagements professionnels, de nombreux chantiers restent à mettre en œuvre conjointement par les deux parties. Elle s'est réjouie du fait que le ministre congolais



L'audience avec Blaise Kamleu



Le ministre Juste Désiré Mondélé et l'ambassadrice du Maroc, Najoua El Berrak

connaît bien le Royaume du Maroc. Elle a indiqué qu'elle entend engager des actions concrètes avec Juste Désiré Mondélé,

d'autant plus que les deux parties placent la jeunesse au centre de leurs priorités.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MADINGOU (DEPARTEMENT DE LA BOUENZA)

Une ville en pleine transformation, sous l'impulsion du maire Fortuné Pouela

Chef-lieu du département de la Bouenza, Madingou connaît, depuis quelques années, une dynamique de développement portée par les autorités municipales. À la tête du Conseil municipal depuis 2022, le maire Fortuné Pouela multiplie les initiatives visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations et à renforcer l'attractivité de la commune.

Dans cette perspective, plusieurs projets structurants ont été engagés. Parmi eux figurent le lancement des travaux d'aménagement de la gare routière de Madingou, située sur la Route nationale n°1 (RN1), ainsi que les travaux de terrassement de la route reliant Madingou Poste à Kiniadi, une zone périphérique de la commune. Ces infrastructures devraient faciliter la mobilité des personnes et des biens, tout en contribuant au développement économique local. La modernisation de la gouvernance municipale constitue également l'un des axes majeurs de l'action de l'exécutif communal. C'est dans ce cadre qu'a été lancée l'opération d'identification et d'immatriculation des commerces et des parcelles, destinée à améliorer la gestion du patrimoine communal et à renforcer les re-

cettes locales.

Soucieuse des enjeux environnementaux, Fortuné Pouela a également obtenu le lancement du Projet Assainissement et Développement Urbain Participatif (PADUP), financé par l'Union européenne, après trois années de négociations. Ce programme ambitionne de faire de Madingou une ville plus propre, plus résiliente et mieux préparée aux défis du développement urbain.

Dans le domaine des transports, la commune a introduit des tricycles de transport en commun, communément appelés «Wewa», offrant ainsi une nouvelle solution de mobilité aux habitants.

L'ouverture de Madingou vers l'international se traduit aussi par l'accueil de plusieurs délégations diplomatiques, notamment en



Fortuné Pouela.

provenance du Maroc, du Rwanda et de Malte. Ces rencontres s'inscrivent dans la perspective de futurs accords de jumelage et de coopération entre villes. Sur le plan de l'assainissement, le chantier «Soukoule Madingou» (traduire: littéralement, laver Madingou) a été lancé afin d'améliorer le cadre de vie des populations et de lutter contre l'insalubrité. À cela s'ajoute la construction du deuxième module du marché domanial, infrastructure destinée à renforcer les capacités d'accueil des commerçants.

Le développement social et sanitaire demeure également une priorité. Le maire Fortuné Pouela a plaidé en faveur de la construction de la Maison Santé-Sport Elombe à Madingou, dont la pose de la première pierre est intervenue le 23 juin 2026, sous le patronage du préfet de la Bouenza, Marcel Nganongo.

En collaboration avec les autorités préfectorales, la municipalité s'est aussi impliquée dans l'installation d'un forage d'eau potable au profit des populations et dans la création du jardin public «Bel Air», un nouvel espace de détente destiné aux habitants. Dans le souci de promouvoir la participation citoyenne, une rencontre des forces vives de la commune a été organisée à l'occasion de l'accueil du préfet Marcel Nganongo, favorisant ainsi le dialogue entre les autorités et les citoyens.

Dans le cadre du renforcement de la coopération décentralisée, le maire a

COUP D'OEIL EN BIAIS

Lutte contre la corruption: grande déception !

Lorsque le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a abordé la question de la lutte contre la corruption en présentant le programme d'action de son gouvernement devant les députés, la semaine passée, nombreux ont attendu de savoir comment il fera face à cette épineuse question devenue un cancer dans le pays. Ce n'est pas la première fois que les plus hautes autorités du pays en parlent. Devant les députés, le chef du Gouvernement s'est tout simplement contenté de dénoncer le fait que les antivateurs empêchaient l'Etat de faire des économies pour régler les problèmes du pays et d'indiquer que les pouvoirs de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) seraient renforcés. Alors que les citoyens exigent des actes tangibles pour moraliser la vie publique et rétablir la confiance envers les institutions. On ne peut garantir la mobilisation des ressources financières additionnelles quand l'argent du contribuable disparaît dans les poches d'individus haut placés, mais peu scrupuleux. La lutte contre la corruption au Congo est devenue une attente pressante de la population lasse de cumuler les promesses et les belles paroles.

Ça brûle encore à l'Université Marien Nguabi !

Ça ne va toujours pas dans le monde universitaire, à en croire le collège intersyndical de l'Université Marien Nguabi. Dans une déclaration rendue publique mardi 23 juin 2026 à Brazzaville, il menace de relancer la grève, après avoir constaté que les solutions proposées lors des dernières négociations avec le Gouvernement en vue de sortir leur établissement de la crise sont «restées insuffisantes, les paiements effectués ne couvrant pas l'intégralité des arriérés». Il exige le paiement immédiat des mois d'août et de septembre 2024, et mars, avril, mai et juin 2026. Autre demande: le paiement d'au moins deux années d'heures de vacation ainsi que la signature d'un nouveau protocole d'accord. Les syndicalistes ont lancé un ultimatum au gouvernement, appelant à la résolution de leurs problèmes dans les plus brefs délais.

« Démission » de Jean-Dominique Okemba de la franc-maçonnerie ?

Il y a quelques jours, à travers Africa Intelligence (publication du 25 juin 2026), les internautes ont découvert avec étonnement la nouvelle selon laquelle le vice-amiral Jean-Dominique Okemba « a quitté la franc-maçonnerie ». Une lettre du 23 juin 2026 attribuée au président Denis Sassou-Nguesso, «Grand maître de la GLC», rapporte ce journal spécialisé dans l'information confidentielle, aurait «annoncé» ce départ. Cette information suscite beaucoup de commentaires chez les Congolais, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Nombreux y croient, d'autres pas du tout. Vrai ou faux, ça va se savoir !

Une fin de BEPC sanglante à Sibiti

La fin des épreuves du BEPC, vendredi 26 juin 2026, a tourné au drame à Sibiti, chef-lieu de la Lékoumou. Des élèves à bord de motos roulant à vive allure et zigzaguant sur la chaussée, ont été fauchés par un taxi. L'accident a causé la mort de six élèves. Le chauffeur de taxi a, lui aussi, péri sur-place, ainsi qu'un passant. Selon le commissaire de police de la localité, les élèves ne portaient pas de casque de protection et se trouvaient à trois sur leurs motos. D'autres personnes blessées ont été évacuées vers l'hôpital de Sibiti, mais une y aurait succombé. Le ministre A signaler aussi qu'à Brazzaville, un candidat au BEPC a trouvé la mort sur une moto Djakarta avec son père, le jour du lancement des épreuves, mardi 23 juin. L'accidents se serait produit à l'arrêt Emeraude, dans l'arrondissement 9 Djiri. D'après les témoignages, ils ont été percutés par un bus de marque Toyota Coaster qui roulait à vive allure. C'est bien triste, cette année, le début et la fin du BEPC !

effectué une visite de travail à la mairie de Dolisie, la troisième ville du pays. Cette démarche a été suivie par la réception d'une délégation municipale de cette ville à Madingou, en vue d'explorer des projets d'intérêt commun et de partager les bonnes pratiques en matière de gouvernance locale.

Fortuné Pouela a également reçu une délégation municipale de Sibiti. Au centre de la rencontre:

l'assainissement des deux villes et le projet de partenariat entre Madingou et le chef-lieu du département de la Lékoumou.

À travers l'ensemble de ces initiatives, le maire de Madingou affiche sa volonté de faire de la commune un territoire moderne, attractif et résolument tourné vers le développement, en plaçant les besoins des populations au cœur de son action.

Véran Carrhol YANGA

COOPÉRATION CONGO - UNICEF

Jeter les bases de la chaîne coopération 2027-2031

«Façonner l'avenir du Congo: investir dans les enfants pour une croissance durable», c'est sur ce thème que s'est tenue du 24 au 25 juin 2026, à Brazzaville, la réunion du processus d'élaboration du nouveau programme de coopération entre le Congo et l'UNICEF, pour la période 2027-2031.

Placée sous le patronage de Ludovic Ngatsé, ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de la prospective, la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire; d'Abdourahamane Diallo, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo; de Jonathan Lewis, directeur régional adjoint de l'UNICEF, qui est intervenu en mode visioconférence et de Mme Mariavettoria Ballotta, représentante de l'UNICEF au Congo. Cette rencontre a regroupé partenaires nationaux, internationaux et quelques membres du Parlement des enfants. Elle a permis d'établir un consensus sur la vision, les priorités et les orientations stratégiques du programme de coopération entre le Congo et l'UNICEF. En définissant, de manière concertée, le positionnement et la contribution optimale du programme de la mise en œuvre des priorités nationales (politiques sectorielles et Plan national de développe-

ment (PND) 2027-2031) et du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Faisant suite à l'évaluation et aux consultations sectorielles, cette réunion a été un moment de dialogue franc et structuré entre décideurs du Gouvernement, de l'UNICEF et des



De g. à dr: Abdourahamane Diallo, Ludovic Ngatsé, Mme Pongault et Mme Mariavettoria Ballotta



Une vue des participants

partenaires-clés pour jeter les bases de la nouvelle coopération, pour la période 2027-2031. Elle a été l'occasion de définir les orientations programmatiques majeures et les résultats

stratégiques attendus pour les enfants, ainsi que les principales orientations nécessaires, pour maximiser l'impact du futur programme-pays. Cette rencontre, garantissant

une représentation équilibrée des parties, a favorisé une approche inclusive et multisectorielle du processus de réflexion stratégique.

«Ce dialogue national est un espace pour aligner nos priorités, renforcer nos ambitions et faire des choix courageux pour les enfants. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons transformer nos engagements en actions concrètes. Le choix d'investir pleinement dans ce que le Congo a de plus précieux : ses enfants. Car l'avenir du Congo se construit aujourd'hui», a dit Mme Mariavettoria Ballotta, à l'ouverture des travaux.

Jonathan Lewis, mettant l'accent sur l'avenir des enfants, le cœur de ce nouveau pro-

gramme, a indiqué que «le prochain cycle de coopération de l'UNICEF et la République du Congo s'articulera en faveur des enfants, en mettant notamment en exergue leurs droits. Au cours de ces deux jours, il ne s'agit pas simplement de concevoir un nouveau programme, il s'agit surtout de poser les fondations dans l'agenda 2063 capables de développer les priorités nationales orientées vers des résultats concrets au bénéfice de nos enfants».

Pour Abdourahamane Diallo, «investir dans les enfants et les adolescents revient à pré-

Ouvrant les travaux, le ministre Ludovic Ngatsé a déclaré: «Nous voici réunis aujourd'hui, à l'occasion d'un autre moment clé de réflexion stratégique relative au cycle de programmation de l'UNICEF Congo... pour lancer ce processus de conception qui va poser les fondations de notre action commune en faveur des enfants de la République du Congo pour les cinq prochaines années, allant de 2027 à 2031, conformément au projet de société du Président de la République et du prochain plan national de développement 2027-2031. Au cours des dernières années, en partenariat avec l'UNICEF et le Congo, nous avons enregistré des avancées significatives dans les domaines essentiels tels que la santé maternelle et infantile, l'éducation, la protection de l'enfant, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Ces résultats sont le fruit d'une collaboration sincère et d'une



Photo de famille après l'ouverture des travaux

parer l'avenir du Congo. Cela implique d'assurer un meilleur accès à une éducation de qualité, de renforcer les systèmes de santé, de consolider les dispositifs de protection sociale et de promouvoir l'égalité des chances pour tous».

volonté partagée qui consiste à placer l'enfant au cœur de nos priorités publiques. Cependant, nous savons que des défis importants restent nombreux».

Philippe BANZ

Avis d'appel d'offres national sans préqualification

Avis d'appel d'offres

N°T-DAO-02-MEPIR-CGMP-2026

{IRéhabilitation et équipement des bâtiments abritant le siège du Centre National d'études et d'évaluation des Projets d'investissement public}

1-Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics 301 du 29 avril 2026.

2-Le ministère de l'économie> du plan, de la statistique et de la prospective a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2026, des fonds destinés en partie aux paiements du marché **NT-DAO-02 -MEPIR-CGMP-2026: «réhabilitation et équipement des bâtiments abritant le siège du Centre National d'Etudes et d'Eva}uation des Projets d'Irvestissement Public**

3-Le ministère de l'économie, du plan, de la statistique et de la prospective sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant AUX quabfications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Dépose
- Maçonnerie
- Couverture
- Plafonnage
- Ferrermerie
- Menuiserie alu-vitrerie

- Menuiserie bois
- Revêtement du sol
- Plomberie
- Climatisation
- Béton armé
- Peinture

4-La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

5-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres auprès **de ta cellule de gestion des marchés publics du ministère sise Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO centre-ville, ea face de L'ex-cinéma vcg**, de lundi à vendredi de 08 heures 30 minutes à 16 heures.

6-Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres (Voir IC).

7-Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée dessus, contre paiement en espèces non rembour-

sable de ia somme de **Quatre cent mille (400 000) FCFA**.

8-Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus plus tard, **le 24 juillet 2026 à 12 heures, heure locale**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9-Les offres seront ouvertes le **24 juillet 2026 à 13 heures précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

10-Les offres doivent comprendre une garantie d'offres d'un montant de **Quatre millions (4 000 000) de FCFA**.

11-Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 05 juin 2026

La Personne responsable des marchés publics, Vadys LEKAKA-

CENTRAFRIQUE

Le choléra tue, les autorités déclarent officiellement l'épidémie

La République centrafricaine fait face à une nouvelle crise sanitaire. Le ministère de la Santé a officiellement déclaré une épidémie de choléra après l'enregistrement de près de 200 cas et de 24 décès au cours des dix derniers jours. Les districts sanitaires de Bimbo et de Mbaïki, dans le Sud-ouest du pays, concentrent la majorité des contaminations, notamment dans le village de Bokassi, considéré comme l'épicentre de la contagion.



Le choléra frappe la République centrafricaine

Selon les autorités sanitaires, il s'agit de la cinquième épidémie de choléra recensée dans l'histoire du pays. Face à la progression de la maladie, le gouvernement a mobilisé des équipes médicales, ouvert des centres de traitement et renforcé le dispositif de surveillance épidémiologique afin de contenir la propagation du virus. Sur le terrain, les agents de santé procèdent à l'identification des personnes ayant été en contact avec les malades, tout en assurant leur prise en charge et en menant des campagnes de sensibilisation auprès des populations. «Au total, 197 cas ont été notifiés, dont 24 décès communautaires, soit un taux de létalité de 12,24%», a indiqué le ministre de la Santé, le Dr Pierre Somsé.

Il a toutefois appelé les populations à ne pas céder à la panique et déclaré: «La situation est suivie de très près. Grâce au respect des mesures d'hygiène et à la solidarité nationale, nous pouvons interrompre la chaîne de transmission et protéger nos communautés». Malgré ces mesures, l'inquiétude demeure dans les localités touchées. Elodie, une habitante de Bokassi estime que les capacités sanitaires restent insuffisantes. A Bimbo, Juvénal Kirima affirme que les habitants appliquent les consignes de prévention, tout en regrettant le manque de ressources essentielles. Pour appuyer la riposte, le ministère de la Santé travaille en collaboration avec l'Institut Pasteur de Bangui, dont les équipes

sont déployées dans les villages les plus touchés. Les autorités rappellent que la prévention reste le meilleur moyen de lutter contre la maladie. Elles recommandent notamment de se laver régulièrement les mains avec de l'eau propre et du savon, de consommer uniquement de l'eau potable, de laver soigneusement les aliments, d'éviter les denrées exposées à l'air libre, d'utiliser les latrines, de maintenir un environnement propre et de consulter immédiatement un centre de santé en cas de diarrhée ou de vomissements. Elles déconseillent également la manipulation des dépouilles lors des enterrements afin de limiter les risques de contamination.

Gaule D'AMBERT

AFRIQUE DU SUD

La chasse aux immigrés prend les allures de xénophobie

La tension était montée en Afrique du Sud mardi 30 juin 2026, lors de la marche contre l'immigration clandestine. Les autorités sud-africaines avaient annoncé vendredi 26 juin, avoir pris des dispositions pour que plus de 15.000 ressortissants malawites quittent le pays. D'autres attendent les autorisations de départ dans des camps de fortune.



Le double séisme survenu au Venezuela a été meurtrier

Ces jours-ci, la tension monte en Afrique du Sud alors que de groupes d'initiatives citoyennes ont appelé à des marches anti-immigration illégale dans tout le pays faisant craindre une flambée de violences xénophobes. Ces groupes avaient donné jusqu'au 30 juin aux étrangers vivant illégalement dans leur pays pour faire leurs valises. La République Démocratique du Congo, le Ghana, le Nigeria, le Zimbabwe, le Mozambique et le Kenya ont été obligés de mettre en place de programmes de rapatriements volontaires de leurs ressortissants face à la vague de violences xénophobes. Alors que les autorités sud-africaines avaient promis de durcir la lutte contre l'immigration illégale, le Dr Tedros

Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) appelait à une réponse fondée sur le droit plutôt que sur les représailles. Entre le 12 et le 24 juin, l'Au-

torité sud-africaine de gestion des frontières a indiqué avoir pris en charge le rapatriement de 8 200 ressortissants étrangers à la frontière avec le Zimbabwe.

Alain-P. MASSAMBA

VENEZUELA

Un double séisme endeuille la nation

Le bilan du double séisme qui a frappé mercredi 24 juin 2026 le Venezuela s'alourdit chaque jour. Au total, 6.461 personnes ont été secourues, d'après le président de l'Assemblée nationale, Jorge Rodriguez, qui a souligné qu'un enfant de deux ans avait été sauvé mardi 30 juin. Pour faciliter les recherches et sauver les éventuels survivants, une vingtaine de pays sont venus en aide au Venezuela. Jorge Rodriguez a annoncé qu'un total de 6.461 personnes ont été secourues depuis le jour même de l'urgence provoquée par les deux séismes qui ont fait au moins 1.943 morts, bilan selon lequel environ 30.000 personnes se trouvaient dans la zone de la Guaira, la plus ravagée, au moment du double tremblement de terre.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Immeuble «Bellevue» 3^{ème} étage, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA
(Ex Avenue Foch, vers la Cathédrale), quartier Centre-ville,
B.P. : 18, Brazzaville (République du Congo)
Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-Mail : etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE DENOMMEE
SOCIETE CONGOLAISE DES JEUX**
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Par acte en la forme authentique reçu à Brazzaville en date du **1er juin 2026** par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le **03 juin 2026, sous folio 093/004, N°3174**, il a été créé une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : La société a pour dénomination : **SOCIETE CONGOLAISE DES JEUX en sigle « SCJ »**

Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital : Le capital social est de 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 FCFA Chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), Case J 326, quartier OCH Moungali III.

Objet : La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

L'exploitation de Casinos et des établissements de jeux de hasard.

La société peut en outre accomplir, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser son Extension ou son développement.

Durée : La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance : **Monsieur Patrick Aimé KANI** est nommé en qualité de Gérant.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **08 juin 2026**.

RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00379**.

Pour insertion légale
Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

ATLS

Africa Tax and Legal Services « ATLS »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA

Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire

RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

CADYST FLOUR MILLS

Société Anonyme Unipersonnelle (avec conseil d'administration)

au capital de 10.000.000 Francs CFA

Siège Social : 327 Avenue Marien Ngouabi,

Immeuble SCI Les cocotiers, 1er étage, Pointe-Noire

République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2024-B15-00013

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 19 décembre 2025, enregistrées à Pointe-Noire le **26 mai 2026, sous le folio 096/35 N°4853**, l'actionnaire unique de la société **CADYST FLOUR MILLS**, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société en raison de l'absence totale d'activité opérationnelle et de la perte de son intérêt économiques et stratégique.

Conformément aux dispositions de l'article 201, alinéa 4 de l'acte uniforme OHA-DA relatif aux sociétés commerciales et du GIE, ainsi qu'aux statuts de la société, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à l'actionnaire unique sans qu'il soit procédé à une liquidation.

Les créanciers disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication, conformément aux dispositions légales en vigueur pour former opposition.

Les oppositions seront requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-Verbal de l'assemblée Générale Mixtes sous le numéro **CG-PNR-01-2026-D-00460** du **26 mai 2026**.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire, sous le numéro **N°CG-PNR-01-2026-M-07939**.

Pour avis.

FETE DU PAPE A LA NONCIATURE APOSTOLIQUE, A BRAZZAVILLE

Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo s'inscrit dans la tradition

Le 29 juin, l'Eglise catholique romaine célèbre la fête des Saints Pierre et Paul, deux apôtres martyrs à qui l'on doit la diffusion de la foi chrétienne dans le monde. C'est aussi, la fête du Pape et fête nationale du Saint-Siège.

Ainsi, lundi 29 juin 2026, Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo, nonce apostolique au Congo et au Gabon, a offert une réception dans la soirée à la nonciature apostolique, à Brazzaville. Des personnalités venues des représentations diplomatiques, des administrations publiques et privées, des évêques du Congo présents à Brazzaville, des prêtres, des religieuses et des laïcs y ont pris part.

Le gouvernement du Congo était représenté par Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du Bassin du Congo et du développement durable. Les évêques du Congo: NN.SS Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; François Halyday Mbouangui, évêque de Nkayi; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala y ont été présents. Parmi les prêtres, on y a aperçu les abbés Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC; Valentin Moyongo, directeur national



Arlette Soudan Nonault et Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo

des œuvres pontificales missionnaires (OPM); Guy-Noël Okamba, coordonnateur de la Commission épiscopale Justice et paix; Antonio Mabiala, secrétaire général sortant de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC); Christel Barthel Ganao, recteur sortant du grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville.

Dans son discours, Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo a salué les bonnes relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la République du Congo, ainsi que les bonnes relations entre le Pape Léon XIV et le président Denis Sassou Nguesso.

Le représentant du Saint-Père au Congo a également souligné que la diplomatie du Saint-Siège a un caractère hautement humain et moral, car elle est exempte d'intérêts politiques et économiques. «En conformité



Les participants à la cérémonie

avec sa nature spécifique, elle se sent appelée et interpellée à être un véritable véhicule de valeurs, même dans les contextes très mouvants et face aux défis quotidiens qui mettent quelquefois en discussion les rapports pacifiques, alimentant des processus d'isolement et de fragmentation. La méthode du Saint-Siège consiste en la promotion des relations interna-

tionales construites sur des valeurs fondamentales communes, aptes à motiver un engagement mondial sérieux pour le développement humain intégral. Cette approche lui permet justement de dialoguer avec tous, car elle privilégie la relation, le dialogue entre hommes et femmes de diverses cultures et visions religieuses».

Et de poursuivre que le Saint-Siège reste convaincu que la diplomatie doit s'enrichir en se renouvelant par l'intégration des valeurs objectives aptes à promouvoir la dignité et l'intégrité

provoqué en d'innombrables personnes des formes variées de traumatisme, de même que des dégâts matériels et environnementaux considérables. La Nonciature apostolique au Congo fait siennes toutes les manifestations de solidarité et de compassion du Saint-Père Léon XIV envers le peuple vénézuélien tout entier, de même que ses assurances de prières». Enfin, le nonce apostolique a évoqué les bonnes relations entre le Saint-Siège et le Congo: «La Nonciature apostolique profite de l'heureuse circonstance, pour renouveler aux plus hautes autorités du pays sa pleine disponibilité à collaborer de manière fructueuse pour la consolidation des relations diplomatiques entre le Saint-Siège

souveraineté religieuse. En ce sens, les efforts du Saint-Siège cherchent à faire mieux voir l'intérêt que l'Eglise catholique porte envers les personnes et les communautés, dans leurs contextes si variés et multiformes. Le Saint-Siège se doit de coopérer à créer un monde toujours plus conforme aux légitimes aspirations de progrès dans la justice et dans la paix. Il collabore avec toutes les personnes et organisations de bonne volonté, afin de donner la priorité aux politiques sociales visant à éliminer les causes des déséquilibres dans le monde». Après le discours, tous les invités ont été conviés à lever le verre en l'honneur de Sa Sainteté le Pape Léon XIV et du



Chœur Credo agrémentant la cérémonie

et la République du Congo, pour la promotion d'une Eglise locale plus forte au service du développement humain intégral». «Le Saint-Siège est en même temps l'organe suprême de gouvernement de l'Eglise catholique et sujet de droit international avec tous les droits et privilèges y afférant. C'est pourquoi, le Pape jouit d'une souveraineté politique qui lui assure la

Président Denis Sassou Nguesso, et à savourer le gâteau de la cérémonie. La fête a été naturellement belle et agréable, sous les airs musicaux du Chœur Credo du Congo qui a exécuté les hymnes nationaux du Congo et du Saint-Siège.

Pascal BIOZI KIMINOU

Etude de Maître BEMOUA GONOCK
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
172, rue Pavie, derrière l'école MFOA, Centre-ville
Brazzaville, République du Congo
Téléphone: 05 046 00 00 – 06 605 40 40
E-mail: etudegonock@gmail.com

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE DOUNYA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 42, AVENUE DE FRANCE, ARR. 3 POTO-POTO
BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM brazzaville n° CG-BZV-01-2010-B13-00286

Aux termes d'une décision en date du 21 mai 2026, l'associé unique, Monsieur **GUEYE Souleymane**, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 mai 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 201-4 de l'Acte uniforme OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société «DOUNYA» au profit de son associé unique, Monsieur **GUEYE Souleymane**, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Cette transmission universelle de patrimoine prendra effet à l'issue du délai d'opposition de 30 jours prévu par l'Acte uniforme. Les créanciers pourront former opposition dans les conditions prévues par ledit Acte uniforme, auprès du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE.

Le dépôt légal du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 21 mai 2026 a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, le 22 mai 2026, par les soins du Notaire soussigné, sous le n° **CG-BZV-01-2026-D-00421** et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de BRAZZAVILLE sous le numéro **CG-BZV-01-2010-B13-00286**.

Pour insertion légale,

BRAZZAVILLE, le 16 juin 2026.

Maître BEMOUA GONOCK

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1^{er} étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«LAUREATE CONSULTING»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 81 bis, rue Kitengué, Arrondissement 2 Baongo, Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt-cinq février deux mil vingt-six (25/02/2026), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**LAUREATE CONSULTING**», enregistrés aux recettes des Impôts de Baongo, le vingt-six février deux mil vingt-six (26/02/2026), sous folio **036/062** n° **01030**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «**LAUREATE CONSULTING**»,

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social: 81 bis, rue Kitengué, Arrondissement 2 Baongo, Brazzaville (République du Congo)

Objet social:

- Le conseil en organisation, en gestion administrative, stratégique et opérationnel-le au profit des entreprises, institutions et particuliers;
 - Le conseil en management, en gouvernance, en restructuration et en optimisation des performances ;
 - Le conseil financier, l'ingénierie financière, l'assistance à la recherche de financements et à la structuration d'investissements;
 - L'accompagnement en gestion budgétaire et financière, à l'exclusion des activités réglementées réservées aux professions légalement habilitées;
 - La formation, le coaching et l'assistance technique en matière de gestion, finance et développement d'entreprises;
 - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, par voie de création, d'apport, de souscription, d'acquisition de parts sociales, actions ou autres droits sociaux;
 - La gestion, l'administration, l'animation et le contrôle desdites participations ;
 - L'exercice, le cas échéant, de fonctions de direction au sein des sociétés filiales ou partenaires ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, à condition de ne pas en altérer le caractère.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Immatriculation: La SARLU «**LAUREATE CONSULTING**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00187** du dix mars deux mil vingt-six (10/03/2026).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Il a été désigné un gérant pour la Société.

POUR AVIS

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Des témoignages et enseignements sur l'an 55 de la mort de Mgr Théophile Mbemba

Le 14 juin 2026, l'archidio-cèse de Brazzaville en gé-né-r-al, et la Congrégation des religieuses de Notre-Dame du Rosaire, en particulier, ont commémoré le 55^e an-niversaire de la mort de Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville.

L'événement s'est déroulé en deux phases: d'abord, la conférence sur Mgr Théophile Mbemba animée par la sœur Marie Brigitte Yengo, supérieure générale de la Congrégation des religieuses de Notre-Dame du Rosaire le jeudi 11 juin, suivie de la dédicace du livre écrit à cet effet; puis la messe d'action de grâce célébrée le dimanche 14 juin 2026, en la Cathédrale Sacré-Cœur.

Au cours de cette conférence dite «Journée portes ouvertes», l'abbé Christophe Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha a, dans sa communication, fait une analyse de cette œuvre de 142 pages, subdivisée en onze chapitres et qui porte la préface de Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville. L'intervenant a articulé son exposé en trois axes: «Les lectures historiques et mémorielles de l'œuvre de Mgr Théophile Mbemba»; «l'architecture de l'ouvrage ou la structure de l'œuvre»; «les clés herméneutiques ou la grille de lecture».

L'abbé Christophe Maboungou a indiqué que «le livre porte un titre explicite: Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville: Vocation, Mission et Témoignages préfacier de Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville, qui en donne l'orientation, les perspectives et les lignes forces, lorsqu'il écrit: «Il y a cinq ans, le 14 juin 2021, nous avons décrété l'année jubilaire de Mgr Théophile Mbemba. Ce fut une année de joie et de grâce, au cours de laquelle le peuple était invité à la conversion du cœur et à une vie authentique d'enfants de Dieu. En cette année 2026, nous célébrons le 55^e anniversaire du rappel à Dieu de cet éminent homme de foi, premier archevêque congolais de Brazzaville et fondateur de deux



Abbé christophe Maboungou

congrégations religieuses». L'abbé Christophe Maboungou a fait une relecture historique de l'œuvre et a rappelé que dans le Journal Bi-hebdomadaire La Semaine Africaine du 23 juin 1971, et consacré aux funérailles de Mgr Théophile Mbemba, il y est évoqué la providentielle présence de ce pasteur au Concile Vatican II (1962-1965), juste après son sacre en 1962. «On peut lire cette interpellation-exhortation du Pape Jean XXIII à Mgr Théophile Mbemba au cours d'une audience privée: «Vous êtes le premier évêque noir du Congo-Brazzaville. Le clergé local de votre pays est bien maigre. Les missionnaires étrangers ont été expulsés du Soudan. Plusieurs pays indépendants d'Afrique veulent imiter cet exemple. Organisez votre Église. L'Église n'est vraiment bien fondée dans un pays que lorsqu'elle a ses prêtres, ses religieuses et un laïcat bien formé. Mais tout cela ne se fera pas sans peine. Vous aurez à éprouver de nombreuses difficultés. Mais, il faut commencer». En décembre 1965, le Pape Paul VI va réitérer, avec insistance les mêmes paroles prophétiques du Pape Jean XXIII à Mgr Théophile Mbemba: «J'ai lu votre rapport. La situation de l'Église de votre pays devient inquiétante. Il faut songer à la formation de votre clergé et de votre laïcat. Formez des prêtres, des religieux, des religieuses et des laïcs capables d'être des piliers de l'Église. Voilà, les encouragements prophétiques qui vont forger et donner sens à sa trajectoire de pasteur et à son itinéraire de berger de l'archidocèse de Brazzaville. En clair, Mgr Théophile Mbemba était une grande figure religieuse, illustre et vénéré pasteur de l'archidocèse,

un homme d'action, de prière et de vision, comme le rappelait substantiellement l'abbé Jacques Bouekassa lors du cinquantenaire de la mort de Mgr Mbemba». L'abbé Maboungou n'a pas manqué de s'appesantir sur la vision qu'incarnait Mgr Théophile Mbemba dès son sacre en 1962 comme évêque. «Il s'est profondément engagé dans l'éveil de son Église diocésaine dans la droite ligne du repouveau et de l'authenticité de l'Église africaine, telle qu'elle s'était déployée dans le retentissant ouvrage collectif de 1956. Le livre de la mère Marie Brigitte Yengo entend combler ce vide, enrichir une littérature prospective, inventive et créatrice attendue sur la vie d'un «Aigle: Mbemba Mayakamba» de la facture de Mgr Théophile Mbemba. Je pense surtout à tout ce florilège de la sœur Thèle Saurelle Bahamboula sur Mgr Théophile Mbemba paru dans de nombreuses livraisons de La Semaine Africaine. Je pense aussi, à l'article de Mgr Brice Armand Ibombo sur Mgr Théophile Mbemba. Enfin, je pense au récent ouvrage de sœur Thèle Saurelle Bahamboula sur l'œuvre d'un bâtisseur: Mgr Théophile Mbemba. En cette date mémorielle du 14 Juin 1971 de son rappel à Dieu après 25 ans de sacerdoce (1946-1961 comme prêtre) et de (1962-1971 comme évêque), redécouvrons avec plus d'ardeur, les chemins de développement, d'autonomie et d'auto-prise en charge qu'il a tracés pour notre archidocèse». L'abbé Maboungou, a ensuite évoqué, l'architecture de l'ouvrage qui est d'une lecture agréable, par ce qu'il écrit dans un style littéraire, une syntaxe et une architectonique simples et accessibles à tous. «L'auteur respecte scrupuleusement les modalités d'écriture en ce sens qu'elle nous offre, dès le sommaire, une somptueuse préface, signée de Mgr Anatole Milandou, comme exorde situant le contexte historique, l'urgence et les motivations d'écriture de cet éloquent témoignage. 142 pages composent ce livre autour de 11 chapitres constitutifs, inégalement répartis selon un ordre de priorité, de pertinence et d'importance, examinant les moments fondateurs des trajectoires historiques et des événements ayant caractérisé la vie de Mgr Théophile Mbemba en passant,

au peigne fin, par une analyse substantiellement approfondie, les parcours: «De la naissance au petit séminaire de Mbamou»; «sa première découverte du Cameroun»; «sa formation au séminaire théologique de Libreville, au Gabon»; «son ordination sacerdotale»; «son zèle pastoral» qui le conduira de la paroisse Saint Joseph de Linzolo à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Ba-congo, en passant bien entendu, par les paroisses Notre-Dame Auxiliatrice de Voka et Notre-Dame des Monts de Mbanza-Nganga. Parcours qui lui valut d'être nommé premier vicaire général congolais par Mgr Michel Bernard, archevêque de Brazzaville. Son accession à l'épiscopat»; «Ses pertinentes lettres pastorales»; «la création des congrégations des religieuses du Rosaire et des Frères de Saint Joseph et du Cœur Immaculé de Marie»; «Des témoignages séculaires sur sa vie et de son rappel à Dieu». Une telle architecture prouve à suffisance la dextérité, la capacité et la maîtrise de l'auteur à s'approprier le profil, l'histoire, la trajectoire et l'héritage de cet illustre pasteur et bâtisseur de l'Église de Brazzaville, d'heureuse mémoire». Clôture sa communication, l'abbé Christophe Maboungou a parlé des Clés herméneutiques ou la grille de lecture de cet ouvrage. «Ce livre vient opportunément éclairer et approfondir le riche héritage pastoral de ce grand fondateur et bâtisseur. À travers sa vocation et sa mission, vécues au long d'une vie certes brève, mais remarquablement féconde, se révèle une œuvre profondément enracinée dans une identité spirituelle solide. Mgr Théophile Mbemba a exercé son ministère épiscopal dans une docilité à la volonté de Dieu et dans un engagement pastoral persévérant au service de la mission reçue. Sa vie et son ministère demeurent pour nous un appel à reconnaître que toute existence enracinée dans le Christ, même éprouvée, porte en son temps des fruits durables pour la vie et le salut du Peuple de Dieu», souligne le Pape François dans Evangelii gaudium, 219.

Pascal BIOZI KIMINOU

QUATORZIEME DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE A

«Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi, je vous procurerai le repos»

Textes: Za 9,9-10; Ps 144; Rm 8,9.11-13; Mt 11,25-30

Chers frères et sœurs,

Les lectures de ce dimanche nous présentent un visage de Dieu qui surprend. Dans un monde où l'on admire la force, la puissance et la domination, Dieu choisit l'humilité, la douceur et la proximité. Ces vertus doivent être aussi les nôtres pour bâtir un monde, un pays et une Eglise fraternels.

Dans la première lecture, le prophète Zacharie annonce un roi attendu par le peuple. Mais ce roi n'arrive ni sur un cheval de guerre ni à la tête d'une armée. Il vient, monté sur un âne. C'est l'image d'un roi pacifique qui ne cherche pas à écraser mais à rassembler. Son règne ne repose pas sur les armes, la violence ou l'hégémonie mais sur la justice et la paix.

Cette prophétie trouve son accomplissement en Jésus-Christ. Lui-même dira dans l'évangile: «Je suis doux et humble de cœur».

La douceur du Christ n'est pas une faiblesse. Elle est une force maîtrisée. Elle est la capacité de vaincre le mal sans reproduire le mal. Elle est le courage de servir plutôt que de dominer, d'aimer plutôt que de haïr, d'éclairer plutôt qu'obscurcir...

Cette parole résonne particulièrement dans notre contexte congolais. Nous vivons dans un pays riche de ressources humaines et naturelles, mais qui demeure confronté à de nombreux défis: les difficultés économiques de nombreuses familles, le chômage des jeunes, les inégalités sociales, la corruption qui fragilise parfois la confiance dans les institutions, les tensions qui peuvent surgir dans la vie politique ou communautaire et tant d'autres maux qui secouent notre société et notre Eglise.

Face à ces réalités, beaucoup portent des fardeaux lourds: l'incertitude du lendemain, les difficultés à scolariser les enfants, les problèmes de santé, les conflits familiaux, les déceptions professionnelles, les mécontentements dans des mouvements d'apostolat.

Or nous le savons, Jésus ne nie pas ces souffrances. Il ne prétend pas qu'elles n'existent pas. Il dit simplement: «Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi, je vous procurerai le repos». Le repos dont parle Jésus n'est pas d'abord l'absence de problèmes. C'est la paix intérieure qui permet de continuer à avancer même au milieu des épreuves. C'est la certitude que nous ne sommes pas seuls. C'est la force de l'espérance qui empêche le découragement de prendre racine dans nos cœurs.

Dans la deuxième lecture, saint Paul nous rappelle la source de cette espérance: l'Esprit Saint habite en nous. Le chrétien n'est pas abandonné à ses seules forces. Il porte en lui la promesse même de Dieu. Cela signifie que nous ne sommes pas condamnés à subir les logiques de la chair que Paul décrit: l'égoïsme, la recherche exclusive de son intérêt, l'indifférence au sort des autres. L'Esprit nous pousse au contraire vers une vie nouvelle fondée sur la solidarité, le partage et la fraternité.

Cette parole est aussi un appel pour notre Eglise au Congo-Brazzaville. Dans un contexte où beaucoup attendent de l'Eglise une parole de vérité et d'espérance, les communautés chrétiennes sont invitées à être des lieux de réconciliation, de formation des consciences et de promotion de la dignité humaine.

L'Eglise ne peut pas résoudre à elle seule tous les problèmes du pays. Mais elle peut contribuer à former des hommes et des femmes capables de transformer la société selon les valeurs de l'évangile. Chaque baptisé est appelé à être artisan de paix dans sa famille, dans son quartier, sur son lieu de travail et dans la société.

Le psaume de ce dimanche nous fait proclamer: «Le Seigneur est tendresse et pitié, lent à la colère et plein d'amour». Voilà la véritable source de notre confiance. Dieu ne se lasse jamais de son peuple. Même lorsque nous traversons des périodes difficiles, il continue de nous accompagner.

Enfin, Jésus nous invite à prendre sur nous son joug. Cette image peut sembler étrange. Car un joug est normalement une charge. Mais le joug du Christ est différent. C'est le joug de l'amour. Lorsqu'on porte seul le poids de sa vie, tout devient lourd. Lorsqu'on marche avec le Christ, le même fardeau devient plus léger parce qu'il le porte avec nous.

Frères et sœurs,

Remettons au Seigneur nos fatigues, nos inquiétudes et les préoccupations de notre nation! Demandons-lui de faire de nous des hommes et des femmes habités par son Esprit, capables de répandre autour d'eux la paix, la justice et l'espérance.

Que le Christ, doux et humble de cœur, renouvelle en ce dimanche nos forces et fasse de notre Eglise et de notre pays des témoins vivants de son Royaume!

Amen!

Abbé Serge BABINGUI
Diocèse de Nantes (France)

Barthélémy Batantu. L'abbé Zoubakela, l'un des derniers prêtres ordonnés par le Cardinal Emile Biayenda peu avant son supplice le 22 mars 1977, a assumé plusieurs autres fonctions, notamment celles de curé de paroisses (Cathédrale Sacré-Cœur et Saint-Augustin de la Tsémé); membre du collège des consultants; président de la Commission diocésaine du grand jubilé de l'an 2000, à Brazzaville; aumônier diocésain et national de la Confrérie Sainte Rita de Cascia. Arraché à l'affection

des siens et du peuple de Dieu à l'âge de 70 ans révolus le dimanche 22 août 2021, en Italie où il s'était rendu pour les soins médicaux. Le rapatriement de sa dépouille a eu lieu le jeudi 26 août et ses obsèques le lundi 30 août 2021, au cimetière diocésain, derrière la Cathédrale Sacré-Cœur, après la messe des funérailles célébrée à la Place mariale de Brazzaville, par Mgr Anatole Milandou.

Pascal BIOZI KIMINOU

DEVOIR DE MEMOIRE

L'abbé Sébastien Zoubakéla aurait eu 50 ans de vie sacerdotale

Prêtre de Jésus-Christ selon l'ordre de Melchisédech, dans l'archidocèse de Brazzaville depuis le 20 juin 1976, en compagnie de l'abbé Ange Mampouya, par l'imposition des mains du Cardinal Emile Biayenda à la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo, l'abbé Sébastien Zoubakéla d'heureuse mémoire, aurait atteint 50 ans de vie sacerdotale, le 20 juin 2026.

A l'occasion de la commémoration des 50 ans de sa vie sacerdotale, une messe d'action de grâce a été célébrée le samedi 20 juin 2026, à la demande des parents, en la paroisse Saint-Esprit de Moun-gali. L'eucharistie a été présidée par l'abbé Donatien Bizabolou, curé de la paroisse Saint-Paul de Madibou, concélébrée par l'abbé Sébastien Mavakala Soba, vicaire dans la même paroisse. Dans son homélie, l'abbé Donatien Bizabolou a vanté les mérites de celui qui fut pour lui un frère dans le sacerdoce, un aîné, un talentueux formateur, un musicien pétri de talents et de qualités. «Prêtre, éminent



Abbé Sébastien Zoubakéla

prédicateur avec une faculté intellectuelle hors du commun, ses analyses bibliques étaient pertinentes. Par son sacerdoce, l'abbé Zoubakela a choisi de servir Dieu avec humilité, comme déclare le Christ: «Qui s'abaisse, sera élevé». L'abbé Sébastien Zoubakéla est né le 4 mai 1951 à Madzia, région du Pool, de père Sébastien Makela et de mère, Anne-Marie Loutaya. Il était le quatrième fils d'une fratrie de dix.

Porté sur les fonts baptismaux le 20 juin 1951 dont le sacrement fut administré par l'abbé Cyrille Yengo, à la Mission catholique d'Hamon Madzia. Il reçut l'eucharistie le 5 juillet 1959 et la confirmation le 22 mai 1960, à Kibouendé, des mains de Mgr Michel Bernard, archevêque de Brazzaville. Après ses études primaires sanctionnées par le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), il rentre au petit séminaire de Mbamou, où il trouve comme responsables le père Didace Malanda et l'abbé Antoine Firmin Maloumbi. Son admission au Brevet d'études moyennes générales (BEMG) l'oriente au Moyen séminaire Saint Jean de Brazzaville, de 1967 à 1970, où le père Charrier et l'abbé Michel Kouaya-Kombo étaient responsables. Admis au Baccalauréat en 1970, il rentre au grand séminaire Libermann de Brazzaville, où il est accueilli par les pères Gross et Christian de Marre, jusqu'en juin 1975, année où il termine ses études théologiques. Le jeune Zoubakéla est envoyé à la paroisse Saint-Esprit de Moun-gali (paroisse d'origine) pour un stage diaconal où il fonde la fraternité

Sainte Marie Goretti. Ordonné diacre le 4 avril 1975 et prêtre le 20 juin 1976, l'abbé Zoubakela est affecté à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, aux côtés de l'abbé Barthélémy Batantu, qui sera deux ans plus tard archevêque métropolitain de Brazzaville. Puis, il est envoyé aux études en Italie, à l'université pontificale urbaine, de 1979 à 1986. Il en est sorti avec un Doctorat en théologie dogmatique, option mariologie. De ce fait, il était adepte de la Vierge Marie. Puis, une thèse sur Saint Basile de Césarée, soutenue à l'université pontificale urbaine. Aussitôt rentré au pays, il est envoyé au grand séminaire Cardinal Emile Biayenda où il va évoluer pendant neuf ans comme professeur de théologie dogmatique, de musique et de patrologie. En même temps, il assure les fonctions de recteur de ce grand séminaire, de 1989 à 1995 (deuxième recteur du grand séminaire de Brazzaville avant la séparation du théologat et du philosophât). Entre temps, il assure les fonctions de vicaire général de Brazzaville, de 1988 à 1989, sous l'épiscopat de Mgr



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°84/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2026
*pour la fourniture et le déploiement de l'outil de supervision des infrastructures informatiques
 de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale*

Additif n°01 relatif à la date limite de remise des soumissions

La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le **jeudi 09 juillet 2026 à 12 heures 00 minute**, sont reportées au **jeudi 23 juillet 2026 à 12 heures 00 minute**.

La séance d'ouverture des soumissions se tiendra le **jeudi 23 juillet 2026 à 13 heures 00 minute**.

Les offres devront rester valable jusqu'au **jeudi 05 novembre 2026**. /-

Yaoundé, le

Le Responsable,



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Appel d'offres régional ouvert n°95/BEAC/DGE-DSI/AORO/Bien/2026
***pour l'acquisition et l'installation de divers équipements informatique destinés à l'environnement SWIFT
 de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Libreville – République Gabonaise***

Dans le cadre de la modernisation continue des infrastructures critiques supportant les Systèmes et Moyens de Paiement, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, d'**acquérir, d'installer divers équipements informatiques destinés à l'environnement SWIFT de sa Direction Nationale à Libreville – République Gabonaise**. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises domiciliées en zone CEMAC, qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément au Règlement **n°05/24/CEMAC/UMAC/CM** portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
 Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
 Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
 Téléphone: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5404, 5402
 Fax : (+237) 222 23 33 29
 @: cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille **(100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services

Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC:

RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07

Objet : frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million **(1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **mercredi 29 juillet 2026 à 12 heures 00 minute**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
 Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en **une seule phase le mercredi 29 juillet 2026 à 13 heures 00 minute** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le

Le Responsable,

CEMAC

Mise en œuvre du pilotage économique régional

La Commission de la CEMAC, à travers le projet HISWACA, a organisé, du 22 au 27 juin 2026, à Brazzaville, un séminaire régional de conjoncture économique des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec l'appui des partenaires techniques. Cette réunion a permis de passer progressivement d'une logique de production statistique à une logique de pilotage économique régional.



Photo de famille après la cérémonie d'ouverture

Les travaux ont donné l'occasion aux participants de valider la note de conjoncture économique régionale du quatrième trimestre 2025 et également élaborer celle du premier trimestre 2026 qui a été aussi validée. Ils ont aussi procédé à l'actualisation des perspectives économiques de la communauté et de consolider les méthodes d'analyse économiques harmonisées entre les Etats membres. Pour les organisateurs, à travers ces documents, la communauté construira progressivement un cadre harmonisé de lecture de l'évolution de ses économies. Ce séminaire a marqué un véritable changement pour avoir harmonisé les méthodes consacrées désormais à leur mise en œuvre effective. Ce changement qualifié de majeur traduit la volonté de la Commission de faire évoluer le suivi conjoncturel économique vers un véritable outil d'aide à la décision au service des Etats membres. Cette démarche a visé, entre autres, à renforcer

les capacités des Etats membres en analyse économique et la prévision statistique à court terme. Le système permet à garantir l'harmonisation des méthodes de collecte des données. Le séminaire a réuni des représentants des six Etats membres de la CEMAC, des institutions communautaires et des partenaires techniques et financiers. Ouvrant les travaux, Emile Eba, conseiller administratif et juridique, directeur de cabinet par intérim du ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de la prospective a déclaré: «Les réformes engagées dans le cadre du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC ont contribué au renforcement de la discipline budgétaire, à l'amélioration de la position extérieure de notre Union monétaire et à la préservation de la stabilité financière régionale. Ces réformes reposent sur une conviction simple: aucune politique ne peut être pleinement efficace sans une connaissance précise

des réalités économiques qu'elle entend transformer. C'est pourquoi le Gouvernement congolais accorde une attention particulière au renforcement du système statistique national, à l'amélioration de la disponibilité des données économiques et au développement des capacités d'analyse et de prévision». Clôturent les travaux, Nicolas Beyemé Nguema, commissaire en charge du département des politiques économique, monétaire et financière, a rassuré: «Ce dispositif permettra d'identifier plus rapidement les vulnérabilités macroéconomiques, de détecter les signaux annonciateurs de tensions économiques et de fournir aux décideurs communautaires une information prospective susceptible d'améliorer la réactivité des politiques publiques». A noter que le projet HISWACA est dirigé par Roland Marc Lontchi Tchhoffo, directeur de la statistique à la CEMAC, en qualité de coordonnateur.

Philippe BANZ

ALIMENTATION

Un plan d'action pour l'agriculture familiale

La concertation nationale des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Congo (CNOP Congo), en partenariat avec la plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC) a tenu du 17 au 19 juin 2026 au siège de la représentation de la FAO, à Brazzaville, un atelier national d'échange et de réflexion. Il s'est inscrit dans le cadre de la campagne de plaidoyer pour l'élaboration des plans d'action nationaux répondant à la décennie des Nations Unies (2019-2028) pour l'agriculture familiale, proclamée en décembre 2017 par les Nations Unies.



Les organisateurs et les participants

Les travaux de cet atelier étaient ouverts par Patrick Matoko, conseiller à la sécurité alimentaire à l'Assemblée nationale, en présence de Roland Odendé, coordonnateur des programmes à la FAO, Célestin Nga, chef du département recherche et innovation à PROPAC et Séraphin Médard Ntady, ingénieur agronome, président de CNOP-CONGO. Depuis le lancement de la décennie, vingt plans d'action nationaux et plus de 385 politiques, lois et réglementations ont été élaborés et approuvés afin de soutenir l'agriculture familiale. Selon les organisateurs, la décennie pour l'agriculture familiale offre aux Etats membres un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'investissements publics à l'appui de cette agriculture. Elle a été reconnue à l'échelle mondiale comme un modèle fondamental pour le développement rural durable. Car à elle seule elle produit plus de 80 % des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur et gère plus de 80 % de toutes les terres agricoles. C'est ainsi que la décennie encourage

les pays à élaborer des politiques actives de soutien aux acteurs familiaux. Il est démontré que les agriculteurs familiaux pauvres peuvent déployer rapidement leur potentiel de productivité une fois le cadre politique approprié mis en place.

Au Congo malgré ses 20 millions d'hectares de terre cultivable et un potentiel forestier et hydrographique des plus importants d'Afrique, le pays détient le niveau le plus faible de production agricole. Un mal à corriger. Faute d'un programme national de modernisation et de développement rural intégré, l'agriculture congolaise se présente sous la forme d'une mosaïque de cultures vivrières. Celles-ci sont très répandues dans l'ensemble du pays et pratiquées isolément par les familles paysannes aux fins de leur subsistance.

L'agriculture congolaise est aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle est de plus en plus sous pression pour fournir à une population sans cesse croissante une alimentation nutritive à un prix abordable, et pour s'adapter aux changements climatiques et à la dégradation des ressources naturelles. L'agriculture familiale encore appelée agriculture paysanne ou petite agriculture est en opposition à l'agriculture capitaliste, industrielle ; à l'agriculture commerciale, à l'agriculture

patronale, à l'agrobusiness ou à une nouvelle agriculture. A l'ouverture des travaux, Séraphin Médard Ntady a indiqué: «Au Congo, l'agriculture familiale reste le socle de développement de l'outil alimentaire et elle est le principal employeur en milieu rural. La décennie 2019-2028 nous appelle à reconnaître son rôle». Célestin Nga a précisé qu'«Il est question de produire une ébauche de plan d'action national dans le cadre de la décennie pour l'agriculture familiale». Roland Odendé, au nom de la FAO, a souligné que «la FAO joue un rôle central dans cette initiative qui vise à renforcer la place des exploitations familiales dans la lutte contre la faim, la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles». Pour sa part, Patrick Matoko a rappelé la nécessité de mettre des stratégies au profit de l'agriculture familiale. «L'évaluation à mi-parcours de la période 2019-2028 de la décennie pour l'agriculture familiale nous impose d'avoir des stratégies. Pour le Congo, le renforcement d'exploitation familiale constitue un élément important dans la sécurité alimentaire, mais également pour la stabilité économique de nos marchés face aux fluctuations des prix des produits de première nécessité».

Ph. B.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande
de l'ARC 1^{er} étage
Centre ville - Brazzaville

E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com/ BP: 1542/
Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82 BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «PRIME FOODS CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 44, avenue de France, Arrondissement 3 Poto-Poto
Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du cinq mars deux mil vingt-six (05/03/2026), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**PRIME FOODS CONGO**», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le six mars deux mil vingt-six (06/03/2026), sous folio **042/14 n° 1595**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «**PRIME FOODS CONGO**»,

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social: 44, avenue de France, Arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville (République du Congo)

Objet social: Commerce de gros et détails de produits alimentaires, boisson et tabacs manufacturés

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Immatriculation: La SARLU «**PRIME FOODS CONGO**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00186** du neuf mars deux mil vingt-six (09/03/2026).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Associé Unique Gérant: Monsieur **BA Abdoulaye** est l'Associé unique et Gérant de la Société.

POUR AVIS

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE DISSOLUTION - LIQUIDATION

SOCIETE «LA CONGOLAISE DES JEUX»

Siège: 226, Avenue Schoelcher, Mvoumvou,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM CG/PNR/01/2015/B16/00014

Aux termes d'un acte sous seing privé des actionnaires de la société **LA CONGOLAISE DES JEUX**, dont le siège social est situé 226, Avenue Schoelcher, Mvoumvou, Pointe-Noire, reçu en dépôt par le Notaire soussigné le huit mai deux mil vingt-six, il a été décidé de la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société suscitée.

En conséquence de ladite décision, Monsieur **Isaac GWELLA NYMBANG** a été nommé liquidateur.

Pour avis.

LE NOTAIRE

DECLARATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer mes très chers parents, amis et connaissances que suivant jugement gracieux, répertoire n°699 du 28 octobre 2025, rendu par le Tribunal d'Instance de Tié-Tié, mon père biologique, le nommé **GAKALA OKO André**, m'a reconnu en tant que sa fille.

Désormais, je m'appellerai **GAKALA OKO Jennifer Nolwenn** et ce, en vertu de la force probante attachée à la susdite décision.

Je renonce par conséquent à mon ancienne identité de **MASSALA Jennifer Nolwenn**. La présente déclaration a été établie pour servir et valoir ce que de droit. /Fait à Brazzaville, 22 Juin 2026

MASSALA Jennifer Nolwenn

**COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2**
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025**Appel d'Offres Régional ouvert n°81/BEAC/SG-DS/AORO/Bien/2026**

pour la fourniture, en lots indépendants, de divers équipements et pièces détachées des systèmes de sécurité

Additif n°01 relatif à la date limite de remise des soumissions

La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le mardi **23 juin 2026 à 12 heures 00 minute**, sont reportées au **mercredi 08 juillet 2026 à 12 heures 00 minute**.

La séance d'ouverture des soumissions se tiendra le **mercredi 08 juillet 2026 à 13 heures 00 minute**.

Les offres devront rester valable jusqu'au mardi 27 octobre 2026. /-

Yaoundé, le
Le Responsable,

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET
ET DU PORTEFEUIL PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

INSERTION LEGALE

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CITE

N°007/2026/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
		SECTION	BLOC	PLLE (S)	SUPERFICIE			
1	14925 DU 25/09/25	V	48	16	300.00 m²	TIE TIE	03	LITCHE Mélissa Johane
2	14050 DU 04/11/25	AK	127	09	364.28 m²	MAKAYABOU	05	OVU Marina Prisca
3	15287 DU 17/02/26	AB	07 bis	02	312.55 m²	SONGOLO	05	NZIENGUI MOUSSAVOU Arvert Junior
4	15084 DU 19/11/25	W	101 bis	13	234.00 m²	FOND TIE TIE	03	NSANA NGANGOULA Felicité
5	15227 DU 27/01/26	X	109	06	400.00 m²	POUDRIERE	06	BOUESSO MIENANDI Alexis;
6	10823 BIS DU 25/11/20	AK	47	07	360.00 m²	NKOUINKOU	05	WINI Elxarine Marthe
7	14727 DU 08/07/25	CG	170	06	500.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	BANZOUZI Christian Gadien
8	15142 DU 15/12/25	AP	05	02	408.97 m²	CULOTTE	04	TIDJANI Harum Akanni Omolade
9	15275 DU 13/02/26	R	13	10	459.30 m²	REX	02	BANZOUZI Jean Roger
10	15207 DU 21/01/26	ACM2 1e Tr	83	05	250.00 m²	TCHIFOUNGOU	04	MOUNKALA MBAMA Jade Chloé
11	14887 DU 12/09/25	CG	112	05	548.65 m²	KOUFOLI	05	NKOUKA Daisly Yann Wilfrid
12	15082 DU 19/11/25	CG	146	08	750.00 m²	KOUFOLI	05	PAMBOU Anthony
13	14397 DU 30/12/24	CG	169	10 et 12	2000.00 m²	KOUFOLI 2	05	EYANGALA OKENGO Xavier
14	15252 DU 04/02/26	AV	98	01 et 02	796.94 m²	LOUSSALA	03	OKOYO MOUKIETOU Cynthian Winelda
15	15076 DU 13/11/25	AE	103 bis	05 bis	344.95 m²	SIAFOUMOU	05	MOUKAMBOU Vivien Ulrich
16	8044 DU 16/12/16	AH	53	02	400.00 m²	FAUBOURG	05	OSSAMAVE Marcellin
17	15158 DU 19/12/25	/	/	/	400.00 m²	LOUBOU	LOANGO	SANDE MBEMBE Emeraude Fedoresse
18	15125 DU 05/12/25	/	/	/	5000.00 m²	YABOU	LOANGO	OUYAMBILA Dieudonné
19	14959 DU 15/10/25	AX	99	03	400.00 m²	LOUSSALA	03	KIMINOUE Ange Lebo
20	14690 DU 19/06/25	BU	63	06	400.00 m²	NGOFO	05	MASSAMBA SENGHA Ursula Elsy Orianne
21	11382 DU 13/09/21	ADG	10 bis	01	160.00 m²	MONGO – KAMBA	05	MONDE BOUYA Wilfried
22	15273 BIS DU 09/03/26	Q	19	09	286.75 m²	MVOU MVOU	02	DJIGUE Boubou
23	13168 11/04/23	Q	04	51	254.61 m²	STADE MUNICIPAL	02	KANE MALICK
24	15088 DU 24/11/25	ABZ1	37	03 à 10	4000.00 m²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	MANGOMO BAKALA Charles Clovis
25	14592 DU 23/04/25	ACW suite 2	01	01 à 06	2400.00 m²	LIAMBOU	LOANGO	DOUMINGOU TOUSSAMBA Odilon Aymar
26	14521 DU 14/03/25	BV	89	07	500.00 m²	MONGO KAMBA	05	MISSAMOU-MPASSY N'SONA Nadège
27	14972 DU 20/10/25	AC	55	11	172.00 m²	MBOTA RAFFINERIE	05	NOUANI Gatien Frédéric
28	14523 DU 14/03/25	BZ 4	89	08	250.00 m²	TCHIBALA	05	EBAMI SALA Kate Exaucée
29	14936 DU 30/09/25	ABX3	130	01	499.70 m²	LOANGO	LOANGO	BATHILY Moussa
30	11257 DU 06/07/21	AK	87	02	400.00 m²	NKOUINKOU	05	TCHIBINDA-NGOMA Rodrigue Alain Roger
31	7796 DU 21/09/2016	L	106 Ter	05; 06; 08; 09	2497.83 m²	SAINT PIERRE	01	BISSOUTA Paulina Walesh Aude et BISSOUTA Royal Criss
32	14815 DU 13/08/25	-	-	-	500.00 m²	MENGO – TOUBA	LOANGO	NANITELAMIO SITA Roland
33	14816 DU 13/08/25	-	-	-	400.00 m²	MENGO – TOUBA	LOANGO	KOUTESSANA Vivaldie Rita
34	15163 DU 23/12/25	X	89	11	150.00 m²	MBOUKOU	03	DZOTA Cantin Christ
35	13463 DU 30/08/23	BZ2	226	06	500.00 m²	TCHIBALA	05	GOMA BALOU Address
36	13468 DU 30/08/23	BZ4	141	04	500.00 m²	TCHIBALA	05	GOMA BALOU Address
37	15232 BIS DU 20/02/26	BV	56	06	498.00 m²	MONGO – KAMBA	05	ABIGNA LENVOU Arthelle et ABIGNA Britche Giliarlaine
38	15246 DU 02/02/26	ACF	41	05	500.00 m²	VINDOULOU	04	MOUSSITOU – KOUEMBE Jules
39	15341 DU 13/04/26	CK	170	01 et 02	1237.50 m²	MONT KAMBA	04	LOUZOLO MILANDOU Bob Wilfried
40	15284 DU 17/02/26	BZ	53	01 bis	500.00 m²	TCHIBALA	05	MALOULA Tristan Rudy

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 23 Juin 2026

Le chef de bureau,
Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur Principal des Impôts

AGENCE DE RÉGULATION DE TRANSFERT DE FONDS

Les députés s'assurent de l'état d'avancement du siège

Une délégation de la commission Economie et Finances de l'Assemblée nationale a effectué, le 25 juin 2026, une visite d'inspection des travaux de construction du siège de l'Agence de régulation de transfert de fonds (ARTF) et de la plateforme de certification des transactions financières à Brazzaville. Conduits par leur président Maurice Mavoungou, les membres de cette commission ont salué les réalisations entreprises.

La mission parlementaire à l'Agence de régulation de transfert de fonds est une exigence de redevabilité à laquelle a été soumise cet établissement public concernant les crédits budgétaires dont il a bénéficiés. Ce contrôle de régularité s'est inscrit dans les prérogatives de la Commission Economie et Finances de la chambre basse du Parlement, de s'assurer de la conformité de l'application des dispositions des lois de finances, exercices 2024, 2025, 2026 par cet établissement public, a expliqué Maurice Mavoungou.

Il s'agit, notamment, de mobiliser les recettes publiques générées par les transactions financières en provenance et à destination du pays, mais aussi et, surtout, de réguler ce secteur stratégique, afin de renforcer la lutte contre le blanchiment et la fuite de capitaux.

Pour mener à bien cette mission, l'Etat y a consacré d'importants investissements, ayant permis à cette agence de se doter d'une plateforme de certification des transactions financières et de pouvoir construire un nouveau siège social. Les députés ont touché du doigt le déploiement de cette infrastructure numérique de suivi en temps réel de l'ensemble des transferts financiers, en vue de la sécuri-



La façade principale du nouveau siège de l'ARTF

sation, la traçabilité et la centralisation de l'ensemble des transferts de fonds. «Avec cette plateforme digitale et le nouveau siège en construction, toutes les conditions sont réunies. Les agents de l'ARTF n'auront plus d'ex-

plus de 95%, est un édifice de huit niveaux à l'architecture futuriste qui devra accueillir l'ensemble des services de l'agence. Il dispose également d'un sous-sol moderne. A l'issue de l'inspection, les députés ont exprimé



Les deux parties échangeant dans la salle de conférence de la plateforme digitale

cuse dans leurs conditions de travail. Pour les années à venir nous avons dit "clandestin zéro" en matière de transfert de fonds. Tout le monde doit payer», a indiqué Basile Jean Claude Bazezi, directeur général de l'ARTF. Le nouveau siège de l'ARTF situé à quelques encablures des immeubles fédéraux au centre-ville de Brazzaville, dont les travaux achevés à

leur satisfaction sur les réalisations effectuées, tout en saluant la rigueur et l'exemplarité avec lesquelles les fonds publics sont utilisés. Ces réalisations répondent parfaitement aux standards internationaux et permettront à l'ARTF d'optimiser la mobilisation des recettes publiques.

Germaine NGALA

FORMATION

Des porteuses de handicap formées à l'entrepreneuriat

Le "Collectif Lamuka" en partenariat avec "Congo entreprise développement" a lancé, mardi 23 juin dernier à Brazzaville, une formation d'un mois en gestion des activités génératrices de revenus. Elle permettra à treize femmes vivant avec handicap d'acquérir les compétences nécessaires pour développer leurs activités économiques. L'initiative prévoit également un accompagnement personnalisé de six mois pour assurer la pérennité des projets des bénéficiaires.



Les bénéficiaires et les formateurs, après le lancement de la formation.

Treize bénéficiaires suivent cette formation initiée par le "Collectif Lamuka", dirigé par Gustavine Louzolo et représenté lors du lancement par son secrétaire général, Adlon N'Kombo. La formation est assurée par "Congo entreprise développement", sous la conduite de Cynthia Ndalla, conseillère en entrepreneuriat.

Pendant un mois, les participantes vont apprendre les principes fondamentaux de la gestion financière, de la tenue des comptes, du développement personnel et de la conduite d'une activité économique rentable. A l'issue de cette phase, elles bénéficieront d'un coaching de six mois, destiné à suivre l'évolution de leurs entreprises, identifier les difficultés rencontrées et proposer des solutions adaptées.

Pour Adlon N'Kombo, cette activité s'inscrit dans l'un des axes d'intervention de "Lamuka", consacré à l'inclusion économique des femmes vulnérables. «Nous remarquons que pour qu'une maison soit solide, il faut que sa fondation soit durable. C'est pourquoi nous donnons aux bénéficiaires des compétences de base en gestion...», a-t-il expliqué.

Le secrétaire général a rappelé que plusieurs femmes ont déjà reçu des appuis matériels par le passé, sans toujours parvenir à développer durablement leurs activités. «Nous avons compris que beaucoup ont une carence en gestion financière. Cette formation leur permettra de faire prospérer leurs activités», a-t-il souligné.

Selon lui, "Lamuka" poursuit cette mission essentiellement grâce à ses propres ressources, tout en lançant un appel aux pouvoirs publics et aux partenaires techniques, afin d'étendre ces formations à un plus grand nombre de femmes vivant avec handicap. A ce jour, le collectif indique avoir déjà accompagné plus d'une centaine de personnes dans différents domaines de formation. De son côté, Cynthia Ndalla a précisé que cette formation dépasse largement l'apprentissage de notions comptables. «Nous leur apprenons à gérer leurs activités, à assurer la traçabilité financière de leurs revenus, mais aussi à prendre conscience de leurs qualités, afin de renforcer leur confiance en elles»,

a-t-elle expliqué.

La formatrice a insisté sur l'importance du suivi post-formation. «Notre valeur ajoutée ne se limite pas à la salle de formation. Nous irons sur le terrain pour observer l'évolution de leurs activités, identifier les difficultés et continuer à les accompagner pendant plusieurs mois», a-t-elle affirmé. Les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction et leur reconnaissance envers le "Collectif Lamuka". «J'apprends comment gérer mon argent pour éviter les dépenses inutiles et pérenniser mon activité. Merci infiniment à "Lamuka" pour sa bienveillance envers les femmes vivant avec handicap», a témoigné Syntiche Nzingou.

Même sentiment chez Hortense Ndzingu, qui estime que cette formation constitue un véritable levier d'émancipation. «La formation en développement personnel et en gestion financière nous fait beaucoup de bien. Elle a augmenté notre confiance en nous. Merci beaucoup à "Lamuka"», a-t-elle déclaré.

Gaule D'AMBERT

DELITS FAUNIQUE

Interpellé pour trafic des pointes d'ivoire !

Un présumé trafiquant, la quarantaine révolue, a été interpellé le 26 juin, à Dolisie, dans le Département du Niari. Il a été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire, représentant un éléphant tué, une espèce animale intégralement protégée par la loi.



Le délinquant présumé et son butin

Son interpellation a été réalisée conjointement par les éléments de la Région de Gendarmerie du Niari et les agents de la direction départementale de l'Economie forestière en poste à Dolisie, appuyés techniquement par le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF).

Le délinquant présumé aurait ramené ces pointes d'ivoire des forêts du village 109 du district de Moutamba (Département du Niari). Il les aurait gardés en toute discrétion à Dolisie en vue de les vendre.

La personne interpellée a reconnu avoir détenu, transporté et gardé ces ivoires chez lui, pendant plusieurs jours. Des faits réprimés par la législation faunique au Congo. Il répondra de ses actes devant la Justice et encourt des peines d'emprisonnement ferme pouvant aller à cinq ans maximum ainsi qu'une amende plafonnée à cinq mil-

lions de F.CFA suivant la loi.

Le commerce illégal des produits de faune contribue à la disparition progressive de nombreuses espèces animales à travers le monde. La République du Congo, déterminée à préserver son patrimoine faunique, affirme sa volonté de sanctionner, avec fermeté, toute violation des dispositions relatives à la loi portant protection des espèces animales, particulièrement celles menacées d'extinction comme l'éléphant, la panthère, le pangolin géant, le chimpanzé, etc. L'article 27 de cette loi sur la faune et les aires protégées dispose: «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ain-

si que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction.»

Un travail est régulièrement accompli dans ce sens par les autorités habilitées.

A signaler que cette opération menée à Dolisie, intervient un mois après l'interpellation, par les mêmes services, de sept présumés délinquants fauniques à Ewo (Département de la Cuvette-Ouest). Ces derniers avaient en leur possession quatre peaux de panthère qu'ils comptaient vendre. Le procès sur cette affaire s'est ouvert le 29 juin 2026 au Tribunal de Grande Instance de cette ville.

V.M.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1^{er} étage

Centre ville - Brazzaville

E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com 1 BP: 1542/ Tél.: 05 556 06 19 / 06
666 26 82 BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «PARC CULTUREL ALIMA»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 42, rue Biala, Oyo (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du dix-neuf décembre deux mil vingt-cinq (19/12/2025), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «PARC CULTUREL ALIMA», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le quinze janvier deux mil vingt-six (15/01/2026), sous folio 009/2 n°0221, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «PARC CULTUREL ALIMA»

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social: 42, rue Biala, Oyo (République du Congo)

Objet social: Organisation d'événements: spectacles, concerts, forums, colloques, symposiums, projections cinématographiques, etc.;

Organisation d'animations interactives: jeux interactifs divers, aires de jeux pour enfants et adultes;

Location d'espace pour fêtes privées, anniversaires, événements familiaux;

Location de stands pour vente et restauration (friandises, Fast-Food, boissons, objets d'art et décoratifs, etc.);

Participation dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer, poursuivant un objet similaire ou connexe, par tous moyens légaux, notamment sous forme d'apports, de prises de participation, de fusion ou de groupement.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, à condition de ne pas en altérer le caractère.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Immatriculation: La SARLU «PARC CULTUREL ALIMA» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-OYO-02-2026-B-05 du vingt-deux janvier deux mil vingt-six (22/01/2026).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérante: Il a été désigné une gérante pour la Société.

Pour avis

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

PUBLICATION

Odziba découvre "Miroir du Royaume Téké" de Gabriel Olala

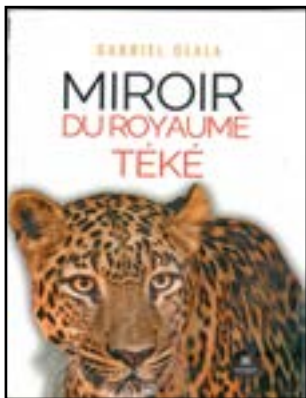
Ils sont venus nombreux les habitants d'Odziba, chef-lieu du département du Djoué-Léfini, dans une ambiance festive et réflexive, pour assister à la présentation et dédicace de l'ouvrage *"Miroir du Royaume Téké"*, de Gabriel Olala, fils du terroir. C'était, samedi 27 juin 2026, au siège de ce département. Etaient présents: Léa Désiré Ondongo Bambouli, secrétaire général du département; Benoît Inkari, sénateur; des autorités politico-administratives et civiles, des dignitaires, notables, des chefs de terres conduits par Eugène Libana, des chefs de villages, acteurs du monde éducatif et culturel, ainsi que d'autres invités... Un moment rare dans ce nouveau département.

Pour le Pr Dieudonné Moukouamou Mouendo, enseignant-chercheur à la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines (FLASH) de l'Université Marien Ngouabi: «Publié au Lys Bleu Editions, à Paris (France), et imprimé en Allemagne, l'ouvrage compte 224 pages et 8 chapitres bien structurés. Il porte à la fois un titre thématique et linguistique. Le milieu Téké présente deux faces: linguistique et mystique. Le "Miroir du Royaume Téké" est en réalité la panthère qui représente chez les Tékés, une image forte. Elle est l'incarnation du pouvoir du roi. L'ouvrage renvoie à beaucoup d'éléments».

Selon Stevio Ulrich Bara Langui, lui également enseignant-chercheur à la FLASH, ce livre restitue avec précision la longue trajectoire historique des peuples Tékés. «L'auteur montre que le Royaume Téké ne saurait être réduit à une simple chefferie traditionnelle; il constitue une véritable construction étatique précoloniale dotée d'institutions de gouvernement, de mécanismes de médiation et



Gabriel Olala lors de la dédicace de son livre



L'ouvrage présenté et dédicacé

d'un système élaboré de régulation sociale. L'une des grandes qualités de l'ouvrage réside dans son importante contribution à la connaissance géographique de l'univers Téké...».

L'ouvrage consacre également, poursuit-il, «une place importante aux croyances religieuses et à la cosmologie Téké. L'auteur présente les principales divinités, les figures tutélaires et les forces spirituelles qui organisent la vision du monde Téké. Cette cosmologie repose sur une interaction permanente entre les hommes, les ancêtres et les puissances invisibles. Les pratiques rituelles, les cultes et les cérémonies participent à la préservation de l'équilibre cosmique social. Dans cette perspective, le pouvoir du roi Makoko ne se limite pas à une fonction politique. Il est également

investi d'une mission spirituelle qui fait de lui un médiateur entre les différentes dimensions de l'univers. L'analyse de l'organisation politique constitue le cœur de l'ouvrage. Gabriel Olala démontre que le Royaume Téké disposait d'un système de gouvernance particulièrement élaboré... L'auteur consacre plusieurs développements à l'étude des lignées royales et aux mécanismes de succession. L'arbre dynastique du royaume apparaît comme une structure complexe articulée autour de plusieurs branches légitimes...».

D'après le Dr Jean-Félix Yékoka, enseignant-chercheur à la FLASH, «l'originalité de l'ouvrage réside dans sa capacité à récuser ce qui apparaît comme des postulats sur l'ancestralité Téké, laquelle ancestralité est entrée dans notre modernité actuelle au lendemain de la signature du "Traité Makoko-De Brazza", à la fin du 19^e siècle».

Parlant de son livre, disponible au prix de 16.000 F CFA, et après avoir été consacré par des dignitaires, Gabriel Olala a affirmé qu'«il explore les origines et l'organisation du Royaume Téké, mettant en lumière les dynamiques de pouvoir, les traditions royales et les croyances mystiques qui façonnent ce peuple». Pour le secrétaire général du département, Ondongo Bambouli, «l'ouvrage témoigne du travail,

LIVRE

Ghislaine Sathoud et le défi du changement

Installée au Canada depuis 1996, l'écrivaine congolaise Ghislaine Nelly Huguette Sathoud a enrichi sa riche bibliographie d'une nouvelle œuvre intitulée: *"Changeons le monde des femmes"*. Un essai de 182 pages, paru en février 2026, aux Editions Les Impliqués, et qui dresse un état des lieux mondial des inégalités de genre. L'autrice y analyse, à partir de données institutionnelles et d'expériences de terrain, les discriminations et violences faites aux femmes. Et plaide pour leur autonomisation et l'égalité des sexes.



Ghislaine Nelly Huguette Sathoud



Le livre en couverture

Disponible en librairie, au prix de 20 euros (13.000 F.CFA), le nouvel opus de Ghislaine Nelly Huguette Sathoud s'intéresse à la condition féminine à l'échelle planétaire. Il revisite les inégalités de genre répertoriées par l'Organisation des Nations unies et les organismes féministes. Les populations féminines représentent la moitié de l'humanité: d'où la nécessité de prendre en compte leurs doléances. L'écrivaine féministe présente un véritable

de l'engagement, et de la créativité de son auteur. A travers cette œuvre, il apporte sa contribution à l'enrichissement de notre patrimoine culturel et intellectuel».

Alain-Patrick MASSAMBA

Contact: www.lysbleueditions.com/Hachette_livre, Congo-Brazzaville; (+00242) 06-457-63-89 (Mairie de Ouenzé).

plaidoyer en faveur de la promotion et la défense des droits humains.

Des actions concrètes initiées pour enrayer les discriminations basées sur le sexe et favoriser l'autonomisation économique des femmes sont présentées. Les violences à l'égard des femmes et les injustices sociales qui mobilisent la communauté internationale sont abordées. On retrouve également des revendications diffusées de diverses manières pour atteindre l'égalité des sexes.

L'autrice, qui est une experte en genre, explore ses expériences professionnelles, ses activités militantes et ses intérêts personnels. Ce texte décortique les stéréotypes de genre et les mœurs qui maintiennent les femmes dans une posture contraignante. Le message véhiculé encourage les féministes à continuer d'unir leurs forces et leurs voix pour changer le monde des femmes. Ghislaine Sathoud a collaboré avec de nombreux organismes

féministes.

Ses écrits, centrés sur les droits humains, figurent, pour certains, dans des manuels scolaires. Elle a également été distinguée par plusieurs récompenses littéraires, dont le prix Naji Naaman, saluant la portée universelle et l'utilité sociale de son travail.

En 2025, l'autrice a publié "Victor Justin Sathoud: un père fondateur de la République du Congo" (Editions de l'Onde). Un ouvrage qui retrace le parcours de son père, une figure marquante de l'histoire politique du Congo.

À travers des souvenirs personnels et des recherches historiques, l'auteure dresse le portrait d'un homme impliqué dans la construction de la nation congolaise. Le récit met en lumière son engagement dans la vie publique, son rôle dans l'administration coloniale et post-coloniale, ainsi que ses idéaux pour une société plus équitable.

Véran Carrhol YANGA

VIENT DE PARAÎTRE

"L'art de servir l'Etat", le quatrième ouvrage de Boris Nsilou

Publié par les Editions KS OmniScriptum Publishing, en 2026, "L'art de servir l'Etat", avec pour sous-thème "Il faut un peuple fort autour d'un leader fort, pour avoir un Etat fort", est le quatrième ouvrage du jeune écrivain congolais Boris Nsilou. Il a été présenté et dédicacé, samedi 20 juin 2026 à Brazzaville, au cours d'une cérémonie qui a eu pour marraine Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre du Commerce. Avec pour préfacer Tony Ayessa, qui a accompagné la réflexion sur le rôle du citoyen dans le fonctionnement de l'Etat.

Cette rencontre littéraire a été aussi rehaussée de la présence des cadres du secteur public et privé, d'enseignants, étudiants et autres participants. Véritable appel au patriotisme, ce livre nous met face à nos devoirs civiques et politiques, nous, hommes et femmes du peuple, nous, hommes et femmes politiques. En d'autres termes, l'auteur interpelle sur le rôle du citoyen dans le fonctionnement de l'Etat.

Moins volumineux, mais dense dans son contenu, cet ouvrage permet à Boris Nsilou, jeune auteur, mais talentueux dans la réflexion, de lancer aussi un appel fort au patriotisme et à l'engagement citoyen pour la construction d'un Etat solide et fort. Tout en interpellant les gouvernants autant que les gouvernés sur la nécessité d'adopter une démarche principale au service de la nation. Se présentant comme "une boussole", ce livre de 98 pages invite les Congolais à repenser leur rapport à la nation et au service public. L'auteur a, en outre, rappelé que son livre porte un message inclusif centré sur le "Nous", symbole d'une responsabilité collective où chaque citoyen devient acteur du développement national. Il défend, entre autres, le principe de gouvernance participa-



Boris Nsilou

tive, fondée sur une synergie entre dirigeants et populations. Boris Nsilou a développé une réflexion inspirée de l'histoire du Royaume du Dahomey et de la célèbre métaphore du Roi Ghézo sur "la jarre trouée", illustrant les défaillances mêmes qui empêchent un pays de pleinement jouir de ses richesses et de sa prospérité. Précisant que «malgré ses nombreuses ressources naturelles, le Congo peine encore à convertir son potentiel en bien-être collectif à cause de plusieurs "trous" que sont notamment la corruption, la négligence administrative, les lourdeurs bureaucratiques ou encore le manque de conscience citoyenne».

Il y défend l'idée que chaque fonctionnaire, chaque citoyen et chaque acteur public constitue un maillon essentiel dans le renforcement de l'Etat. Aussi, invite-t-il, «les Congolais à adopter une culture du service de la responsabilité, particulièrement dans un contexte marqué par les enjeux économiques



La couverture du livre

continentaux comme la Zone de libre échange continental africaine (ZLECAF)». Servir l'Etat en 2026, poursuit-il, «revient désormais à préparer le Congo à mieux affronter la compétition économique africaine, en faisant de chaque acte administratif un levier de développement». Après avoir répondu aux nombreuses préoccupations de l'assistance pour la bonne compréhension de son œuvre, il convient de relever que dans "L'art de servir l'Etat", Boris Nsilou propose une réflexion citoyenne profonde sur la gouvernance, le patriotisme et la responsabilité collective avec l'ambition de contribuer au renforcement d'un Congo plus fort et mieux préparé aux défis de demain. «Je n'ai pas la prétention de détenir les solutions, mais je crois que ce livre pose de bonnes questions, au bon moment», a-t-il conclu.

A.-P. M.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville

B.P. 1431; Tél: 05 736 64 64; République du Congo

INSERTION LEGALE «MARINE FOOD & SUPPLIES» SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)

Siège social: 3 Impasse de LOUAKI (ex rue TSOMBE) donnant sur la Rue KOLOLO entre la Base Industrielle de TOTAL et l'IRD, quartier ORSTOM, Arrondissement n° 2

Boîte postale 5959

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01 -2026-B12-00110

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 11 mai 2026, enregistré à Pointe-Noire, le 29 mai 2026, sous folio 099/37, n°4997, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL)

OBJET:

La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Restauration off-shore
- Ravitaillement des vivres et denrées alimentaires en mer.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: «MARINE FOOD & SUPPLIES» SARL

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire 3 Impasse de LOUAKI (ex rue TSOMBE) donnant sur la Rue KOLOLO entre la Base Industrielle de TOTAL E&P et l'IRD, quartier ORSTOM, Arrondissement n°2, Boîte postale 5959, République du Congo

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE:

- Monsieur Boniface KAYA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée

RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00110

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 12 juin 2026

Fait à Pointe-Noire, le 23 juin 2026

Pour avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2026

Visa pour les huitièmes de finale



Le Maroc s'est qualifié aux dépens des Pays-Bas au bout du suspense

La Coupe du monde continue d'occuper l'actualité. Après une phase de groupes riche en émotions, l'événement en est maintenant à l'étape des matchs à élimination directe. Avec, pour commencer, les seizièmes de finale qui s'achèvent ce samedi 4 juillet. Les calculs appartiennent au passé. Les pays cherchent maintenant leur visa pour les huitièmes de finale. Pour la première fois de son histoire, neuf pays afri-

cains (sur dix représentants du continent) sont conviés aux matchs à élimination directe. Il n'en restait que huit au moment où nous mettions sous presse, après l'échec de l'Afrique du Sud face au Canada (0-1), le 28 juin. Jamais l'Afrique n'avait abordé cette étape de la compétition avec une telle densité de candidats. Tous ont hérité de sacrés adversaires. Il n'empêche. Le Maroc, demi-finaliste en 2022, continue d'assumer son rang, puisqu'il a décroché

son billet pour les huitièmes de finale aux dépens des Pays-Bas (1-1, puis 3 tirs au but à 2). La Côte d'Ivoire a affronté la Norvège; le Sénégal, véritable miracle, a rencontré la Belgique; la RDC, l'Angleterre (1er juillet); l'Egypte face à l'Autriche (3 juillet); l'Algérie face à la Suisse (3 juillet); le Cap Vert, invité-surprise, est tombé sur un os ayant pour nom Argentine (3 juillet), de Lionel Messi, actuel meilleur buteur de la compétition, tandis que le

Ghana en a décousu avec la Colombie (3 juillet).

Les sélections africaines qui poursuivent leur course n'ont rien volé. Elles ont décroché leur qualification à coup de courage, de talent, de discipline et d'abnégation. Leur performance traduit les progrès d'un football africain, qui a mûri. Parmi elles, la RDC et le Cap Vert ont rappelé que le football ne se joue pas seulement avec les pieds, mais aussi avec un mental d'acier.

Mais les acquis du premier tour n'ont rien garanti. Comme les sélections d'autres continents, celles de l'Afrique qui ont atteint les huitièmes de finale devront conjuguer ambition, sang-froid et réalisme pour franchir un nouveau palier. Si cette dynamique se poursuit, alors cette Coupe du monde pourrait bien être celle où l'Afrique cessera définitivement d'être un simple invité de prestige, ou une pourvoyeuse de points, pour s'imposer parmi les maîtres crédibles du ballon rond.

Franck SOUAPIBOU

HANDBALL

Flambée d'enthousiasme à Ouenzé-Manzanza!

Le tournoi de gala organisé par "Le réveil du handball" continue de générer une dynamique sportive exceptionnelle. La ferveur et la fidélité du public restent intactes, offrant une véritable vitrine pour les clubs en lice.



BMC, l'une des équipes-phare du tournoi

Au terrain d'Avenir du rail, à Ouenzé-Manzanza où les rencontres ont été délocalisées à cause de quelques tensions institutionnelles, le succès, constate-t-on, est au rendez-vous. Comme le dimanche précédent, le terrain n'a pas désempilé le 28 juin pour le compte de la 10e journée. «On a refusé du monde. Faute d'espace, un grand nombre de supporters a suivi les rencontres à l'extérieur de l'enceinte», a souligné un responsable de la Dynamique, pour qui cet engouement d'un public connaisseur et excité est un motif de satisfaction. «Cela fait deux week-ends que je suis en train de vivre un sport animé, et c'est beau à voir», s'est enthousiasmé, de son côté, un habitant du quartier qui affirme n'avoir «jamais vu un aussi grand nombre de gens assister à un match de handball» sur ce site.

La particularité de ces rencontres est qu'elles sont aussi une fête. Tambours et trompettes transforment l'enceinte en une véritable marée humaine vibrante. Les chants transcendent l'atmosphère des rencontres. Il arrive que le public se désintéresse un moment du match, le temps pour lui de fixer son regard vers les animateurs qui mettent une ambiance incroyable.

Quant aux matchs, BMC-CFJSO, parmi tant d'autres, était un match vivant pour des acteurs vivants, valides et engagés. Un match qui a chassé l'ennui et redonné aux uns et aux autres le goût du spectacle. La ville de de Pointe-Noire a connue la même ambiance à l'occasion de la 4^e journée.

F.S.

Résultats

Seniors Hommes: Académie-Tsongolaise (23-35) ; Inter Club-ASOC (28-24), BMC-CF JSO (27-21)

Seniors Dames: Inter Club-Renaissance (19-33) ; DGSP-GDS (19-21)



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2 Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Appel d'offres régional ouvert n°92/BEAC/DGE-DSI/AORO/Bien/2026 pour la fourniture du matériel réseau informatique en vue de la mise à niveau des liaisons réseaux du Datacenter des Services Centraux de la BEAC à Yaoundé – République du Cameroun

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, **d'acquérir du matériel réseau informatique en vue de la mise à niveau des liaisons réseaux de son Datacenter aux Services Centraux à Yaoundé – République du Cameroun.**

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux de Yaoundé à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5402 ou

5403

(+237) 222 23 33 29

@ : cqam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC

Virement zone CEMAC :

RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07

Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle joint dans le DAO, sans aucune mention manuscrite et d'un montant forfaitaire **d'un million (1 000 000) francs CFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **mercredi 29 juillet 2026 à 14 heures 00 minute**.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en **une phase le mercredi 29 juillet 2026 à 15 heures 00 minute** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le

Le Responsable,

CONSUMMATION

BRALICO lance sur le marché TOP Grenadine et renforce sa présence au Congo

BRALICO a officiellement présenté, le 29 juin 2026 à Brazzaville, sa nouvelle boisson gazeuse dénommée TOP Grenadine. Ce lancement, qui s'inscrit dans la stratégie d'innovation continue de l'entreprise, a réuni professionnels des médias, influenceurs ainsi que plusieurs artistes congolais dont Tété Ketch et Emilio Lacasse. L'événement marque une nouvelle étape dans l'évolution de la gamme TOP, désormais enrichie d'une sixième saveur destinée à conquérir un public jeune et familial.

En ouvrant la cérémonie, Freud Mongaubami, responsable marketing de BRALICO, a rappelé que ce lancement n'était pas le fruit du hasard, mais celui d'une observation attentive du marché des boissons gazeuses. Selon lui, les habitudes de consommation évoluent rapidement au Congo, avec une demande croissante pour des produits plus variés, accessibles et aux goûts innovants. «*Nous ne lançons pas un produit par hasard. Nous observons le marché, nous écoutons nos consommateurs et nous innovons pour répondre à leurs attentes*», a-t-il indiqué, précisant que plusieurs phases de tests ont été réalisées avant de valider la recette finale de TOP Grenadine. Présentée comme une véritable «*explosion de saveurs*», TOP Grenadine cible principalement les jeunes et les familles, considérés comme le cœur de la stratégie de développement de BRALICO. L'entreprise souhaite positionner cette nouvelle boisson comme un compagnon des moments de convivialité, que ce soit lors des rencontres entre amis, des sorties ou d'instants de détente en famille. Avec son goût de grenadine

soigneusement équilibré, le produit entend séduire un large public en proposant



Moment de dégustation de TOP Grenadine

une expérience gustative à la fois douce et rafraîchissante. Commercialisée en bouteille de verre consignée de 50 cl au prix conseillé de 300 FCFA, TOP Grenadine s'inscrit dans la continuité de la gamme TOP. La société BRALICO insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un produit bas de gamme, mais d'une boisson qui allie qualité, accessibilité et bon rapport qualité-prix. Cette stratégie tarifaire vise à maintenir la marque compétitive tout en garantissant une large accessibilité aux consommateurs sur l'ensemble du territoire congolais. Dans son intervention, Roméo Nzekou, Trade Marketing Manager, a mis en avant les atouts majeurs de cette nouvelle saveur: authenticité du goût, proximité avec les consommateurs et déploiement d'un



Échanges avec les invités à l'issue du lancement de TOP Grenadine

important plan marketing national. Des opérations de dégustation et d'animation sont déjà prévues dans plusieurs points de vente, afin de permettre au public de découvrir cette boisson et de renforcer sa visibilité sur le marché. De son côté, Arnel Makosso, responsable des ventes, a rappelé que la gamme TOP est présente sur le marché congolais depuis 2018 et connaît une croissance continue. «*Avec TOP Grenadine, la marque atteint désormais six saveurs, consolidant ainsi son positionnement parmi les boissons gazeuses les plus dynamiques du pays*», a-t-il indiqué. Il a également assuré que le produit est déjà disponible chez les distributeurs et que «*son déploiement se poursuivra progressivement sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les bars, alimen-*

telle Nzoungani Bakadila, Brand manager, a indiqué que «*TOP Grenadine présente un taux de sucre de 6 Brix*», un niveau jugé maîtrisé et inférieur à celui de plusieurs concurrents sur le marché, selon l'entreprise. Par ailleurs, BRALICO réaffirme son engagement environnemental à travers l'utilisation de bouteilles en verre consignées, une démarche visant à réduire les déchets plastiques et à promouvoir des pratiques plus durables. À travers ce lancement, BRALICO confirme sa volonté de renforcer la



Freud Mongaubami présentant le nouveau produit



TOP Grenadine, la nouvelle saveur de la gamme TOP.

tations et points de vente de journalistes ont permis d'aborder la composition du produit. Madame Chris-

présence de la gamme TOP sur le marché congolais et de poursuivre une dynamique d'innovation constante. L'entreprise laisse également entendre que d'autres nouveautés pourraient être introduites dans les mois à venir, toujours dans l'objectif de mieux répondre aux attentes des consommateurs. Avec TOP Grenadine, BRALICO ne propose pas seulement une nouvelle boisson, mais aussi une nouvelle expérience gustative, ancrée dans la proximité, la convivialité et l'innovation.

A propos de BRALICO

La société BRALICO est une filiale du groupe Castel, spécialisée dans la production et la commercialisation de la bière, des alcools mix et des boissons gazeuses.